ADMINISTRATION
RÉDACTION — PUBLICITÉ — IMPRIMERIE
10, place Jean-Jaurès, 10
SAINT-ÉTIENNE
Téléphone : 59-92, 59-93, 59-94, 59-95
BUREAUX ET PUBLICITÉ
PARIS, 18, rue Richelieu. Téléphone Richelieu 39-58
LYON, 28, quai Augagneur. Tél. Moncey 86-19
ROANNE, 14, cours de la République. Tél. 22-25
LE PUY, 35, place du Breuil. Téléphone 4-23
VIENNE, 3, rue Teste-du-Bailler. Téléphone 3-98
NEVERS, 2, rue Jeanne-d'Arc. Téléphone 9-94
VICHY, 11, rue Saint-Dominique. Téléphone 32-25
La publicité est également reçue à l'Agence Havas à Paris et dans toutes ses succursales.

La Tribune
REPUBLICAINE

1940 - 42ᵉ Année - Nᵒ 76

50 Centimes

SAMEDI
16
MARS

LUNE : nouv. le 9, p. q. le 17.
Heure nouvelle
SOLEIL : lev. 7 h. 4; c. 18 h. 56.
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus
Compte chèques postaux : Lyon 54-45

APRÈS L'ACCORD DE MOSCOU

M. Koht expose pourquoi la Norvège, amie de la Finlande, n'a pas voulu se départir d'une prudente neutralité

M. KOHT
(Ph. France-Presse, visa 54.993)

Oslo, 15 mars.

M. Koht, ministre des Affaires étrangères, a prononcé, hier soir, un discours radiodiffusé, dans lequel il a traité de la politique de neutralité norvégienne et de ses rapports avec la Finlande :

— Il nous est extrêmement pénible, a-t-il dit tout d'abord, de voir quelles sont les conditions de la paix qui vient d'être conclue. Nous savons que la Finlande n'a pas voulu cette guerre et que, depuis qu'elle a éclaté, ce pays s'est montré prêt, à chaque occasion, à traiter une paix honorable... »

Le ministre souligna ensuite que la Suède et la Norvège qui avaient promis leur aide à la Finlande ont réalisé cette promesse largement.

— Mais, ajoute-t-il, nous ne nous trouvions pas en mesure d'aider ce pays autrement que nous ne l'avons fait et, d'ailleurs, il n'en fut pas question à Genève, au mois de décembre. Malgré les volontaires norvégiens et suédois, le nombre de combattants que les deux pays auraient pu fournir ainsi, n'aurait pu être en rapport suffisant avec les forces soviétiques.

Tout le monde doit comprendre que la Finlande ne pouvait résister à la longue et il est même extraordinaire qu'elle ait pu soutenir la lutte aussi longtemps.

Cependant, M. Koht fait valoir :

— Qu'il va de soi que : 1° Nous désirons avant tout conserver notre neutralité et nous tenir en dehors du conflit ; 2° Si nous avions consenti à prendre part au conflit finno-soviétique, cela nous aurait entraînés dans le grand conflit international.

Après avoir souligné encore la volonté de neutralité de la Norvège et que celle-ci, avec ses faibles moyens ne pouvait éviter à la Finlande d'être vaincue, M. Koht, sans faire allusion aux demandes que, selon le dernier discours de M. Tanner, la Finlande avait déjà formulées directement auprès de ses voisins, précise que les Alliés ont demandé ensuite à la Norvège d'accorder le droit de passage aux renforts militaires qu'ils destinaient à la Finlande. Demande semblable avait été adressée à Stockholm. La réponse de la Suède, remise le 3 mars, fut « catégoriquement négative ».

— Nous ne voulions, naturellement, pas risquer, indique M. Koht, de nous trouver en désaccord avec la Suède à ce sujet et c'est la raison pour laquelle nous n'avons répondu que le 4 mars, négativement.

Nous avions conscience que si nous laissions le passage libre à l'Angleterre et à la France, nous nous exposions à une opposition immédiate de la part de l'Allemagne, c'est-à-dire que nous nous serions trouvés entraînés, d'un coup, dans la grande guerre.

Le ministre passe ensuite en revue les événements de ces jours derniers, qui ont amené la Finlande à conclure la paix et exprime son amertume des critiques que la position adoptée par la Suède et la Norvège, « pays qui ont tant fait pour la Finlande », ont soulevées à l'étranger.

M. Koht insiste à nouveau sur le fait que la Norvège observe une scrpuleuse neutralité et dément que l'Allemagne trouve dans le pays une base de ravitaillement et que la Norvège ait accéléré ses fournitures normales de minerais.

— Il est faux, ajoute-t-il, que l'Allemagne ait établi des bases de navigations sous-marines sur nos côtes. Il est faux que nous traitions toutes sortes d'affaires clandestines avec ce pays et que nous servions d'intermédiaires pour ravitailler l'Allemagne. Les échanges commerciaux avec le Reich sont conformes aux traités de commerce signés en temps de paix, aussi bien avec l'Allemagne qu'avec l'Angleterre. Quant aux exportations de minerai suédois, par Narvik, ils entrent dans le cadre de ces traités.

Je puis d'ailleurs affirmer, précise M. Koht, que ces exportations ont considérablement diminué depuis le début de la guerre. Pendant les derniers six mois, nous avons exporté, vers l'Allemagne, 640.000 tonnes de minerai, alors qu'en temps de paix, pour un même espace de temps, nous en exportions deux millions 250.000 tonnes.

Il conclut :

— Je souligne encore que nous observons les règles d'une politique de stricte neutralité. C'est notre seul moyen de conserver la paix à notre pays. Cette paix, nous la défendrons jusqu'au bout et elle nous permettra, en premier lieu, d'aider à la reconstruction de la Finlande. Cette tâche est pour nous un devoir qui nous tient à cœur.

Comment fut paralysée la volonté des Alliés de secourir la Finlande

Londres, 15 mars.

Sous le titre « La volonté des alliés de secourir la Finlande » Des obstacles insurmontablesv le rédacteur diplomatique du *Times* expose les raisons de la politique suivie par la France et l'Angleterre depuis de début du conflit russo-finlandais.

Il souligne qu'au début de la guerre, le maréchal Mannerheim a estimé avoir plus besoin de matériel de guerre que de soldats étrangers, considérant que les Occidentaux seraient moins aptes que les Finlandais à combattre dans les régions arctiques. Les alliés commencèrent, en conséquence, à envoyer une grande quantité de matériel, dont beaucoup en raison des difficultés de transport, n'a pas atteint la Finlande.

Peu après le Nouvel An, le maréchal Mannerheim, aux prises avec des adversaires plus puissants, jugea que 30.000 hommes supplémentaires, qui devaient entrer en action après le dégel, lui étaient nécessaires.

Mais il parut ensuite qu'il avait immédiatement besoin du plus grand nombre de renforts possible. La Suède laissait cependant passer sa frontière à des milliers de volontaires et envoyait en Finlande un abondant matériel de guerre, un tiers de ses disponibilités probablement. Comme la Norvège, elle s'est toutefois opposée au passage de troupes régulières britanniques et françaises, de crainte d'être attaquée par l'Allemagne, sans disposer d'une armée suffisante.

Il appartenait aux alliés de déterminer la meilleure manière d'assister la Finlande. La Baltique leur était fermée ; le débarquement à Petsamo semblait aventureux, les Russes en tenant le fiord et le port n'ayant qu'une jetée de bois pour débarcadère.

D'autre part, les alliés n'ont jamais songé à tenter de traverser la Scandinavie sans son assentiment. Mais souligne le *Times* cet assentiment même acquis, des transports de troupes, auraient été extrêmement difficiles. On estima finalement que seul un appel formel des Finlandais, en vertu de l'article 16 du convenant, pourrait résoudre la question.

UN PROCHAIN VOYAGE A MOSCOU DE M. VON RIBBENTROP

Londres, 15 mars.

Le correspondant du Daily Telegraph *à Copenhague mande que M. von Ribbentrop va se rendre bientôt à Moscou.*

D'autre part, M. von Schulenbourg, ambassadeur, arriverait prochainement à Berlin pour faire un rapport sur l'activité politique future de la Russie.

Le prince de Bourbon-Parme va rentrer en Finlande

Copenhague, 15 mars.

Le *Berlingske Tidende* annonce que le prince René de Bourbon-Parme qui a été chargé d'une mission avant la conclusion de la paix russo-finlandaise par le maréchal Mannerheim, terminera sans doute aujourd'hui son séjour à Copenhague et continuera son voyage vers la Finlande.

Les populations des régions cédées à la Russie vont être évacuées

Helsinki, 15 mars.

Une colonne immense d'évacués s'échelonnant sur des kilomètres partira de l'est de la Finlande, pour d'autres contrées, au cours de ces prochains jours.

Les Finlandais ne sont pas obligés de quitter leur foyer, mais il est à peu près certain, étant donné ce qu'on sait en Finlande des méthodes bolchéviques que 99 % au-moins de la population des districts cédés, partiront.

D'après le plan établi jusqu'ici, on pense que les habitants de l'isthme de Carélie seront transférés dans le centre de la Finlande. Ceux de la côte du lac Ladoga seront installés, si possible, sur la côte ouest des districts de Vasa et Dabo.

L'évacuation de Hangoë et des districts du pourtour présentera moins de difficultés que l'évacuation des parties de l'est de la Finlande, car il n'y a guère que 2.000 personnes qui soient demeurées dans ce secteur.

La Loterie nationale

Le prochain tirage aura lieu, à Paris, le lundi de Pâques

Paris, 15 mars.

Le secrétaire général de la Loterie nationale communique :

Le tirage de la tranche de Pâques, sixième tranche 1940, sera assuré, à Paris, le lundi 25 mars courant, à 14 h. 30, au Théâtre national du Palais de Chaillot.

Les soldats anglais se livrent aux travaux des champs

Au repos, les soldats britanniques donnent un coup de main aux agriculteurs français
(Visa A. 4.[illegible])

Communiqué officiel N° 387
DU 15 MARS (matin)

Rien à signaler.

LA SITUATION MILITAIRE

Paris, 15 mars.

L'orage qui a sévi, hier, sur différentes régions de la France a eu pour première conséquence de réduire à néant l'activité des aviations.

Par ailleurs, sur l'ensemble du front de terre, il n'y a eu aucun incident important. Deux patrouilles allemandes se sont avancées jusqu'à des petits postes, à l'ouest des Vosges. Elles furent repoussées sans aucune difficulté.

Dans le secteur des Vosges, région boisée au flanc des premiers contreforts des massifs, les groupes francs français ont tendu des embuscades, comme ils ont l'habitude de le faire. L'une d'elles a permis la capture d'un prisonnier.

A ce propos, il convient de remarquer qu'une embuscade avait, la veille, réussi à capturer deux prisonniers au cours du combat successif à la rencontre des deux groupes adverses.

C'est sans doute cet incident qui a fait l'objet de la mention dans un communiqué allemand de quinze prisonniers. La section française engagée n'atteignait même pas cet effectif au total.

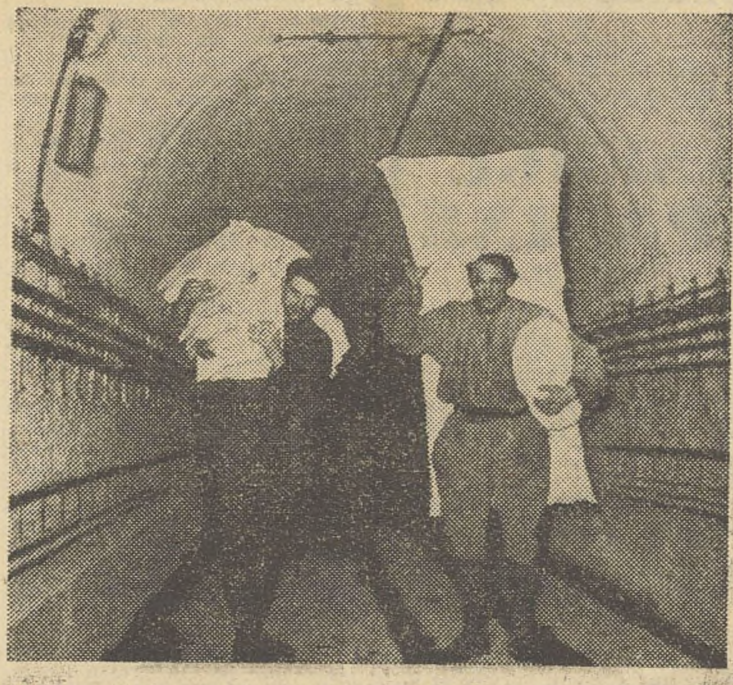

Une corvée de literie dans un couloir de la ligne Maginot
(Visa 54.258)

Au Jour le Jour

Paris 15 mars.

Les contraventions dressées contre les automobilistes pour les punir d'infliger des entorses aux règlements sur la circulation, auraient une autre portée si elles étaient payables sur le champ.

Nous ne dévoilerons pas un secret en disant que trop souvent le procès-verbal reste sans effet. Quelqu'un est intervenu en faveur du délinquant, qui ne débourse pas un sou, et cette immunité rassure contre les conséquences futures de nouvelles négligences. Le versement immédiat de l'amende supprimerait donc ce resquillage et mettrait un peu de plomb dans la tête des usagers du volant.

Comme tout ce qui est pratique, cette façon expéditive de procéder nous vient des Etats-Unis. Mais fait-il croire que les Américains, mieux argentés que nous, se font un malin plaisir d'être rappelés à l'ordre par les policemen et de payer avec le sourire les petites sommes qu'on leur réclame ? Toujours est-il que les accidents sont devenus de plus en plus nombreux. Aussi un chef de police de l'Etat de Wisconsin a-t-il imaginé d'employer un autre moyen pour éduquer les garçons de mauvaise volonté que ses agents dirigent sur son bureau et qu'il condamne « illico », en sus de l'amende, à copier tant ou tant de fois selon le cas, le règlement qu'ils n'ont pas respecté.

Pour un automobiliste pressé, cette obligation est une véritable punition dont le souvenir lui sera salutaire.

Mais un jour un chauffeur qui avait à copier cinquante fois un article du Code de la route, crut s'en tirer en disant au constable :

— Mille regrets sir, je ne sais pas écrire.

— Vraiment ? fit le chef sans se démonter. Savez-vous au moins lire ?

— Pas davantage.

— Eh ! bien, mon ami on va vous apprendre à lire et à écrire; puis, vous ferez votre petit travail. Dans trois mois vous serez libre...

Jacques CHOLET.

M. Emile Faure, président du Conseil municipal de Paris sort indemne d'un accident d'automobile

Paris, 15 mars.

Rentrant à Paris en vue de la prochaine session, M. Emile Faure, président du conseil municipal, a été hier soir victime d'un accident d'automobiles dans une localité du Loir-et-Cher.

La voiture où il avait pris place a été heurtée par un camion. Malgré la violence du choc, il n'y a eu que des dégâts matériels.

Les frères Vocoret ont été guillotinés hier matin

Paris, 15 mars.

Les frères Marcel et Paul Vocoret assassins des trois agents de police du commissariat de Vannes, ont été exécutés ce matin dans la prison de la Santé. Ils avaient été condamnés à mort le 28 décembre dernier par le deuxième tribunal militaire de la Seine.

En application du décret-loi du 11 mars dernier, ils n'ont pas été fusillés, mais guillotinés.

Le procès verbal suivant a été affiché à la porte de la prison : « L'an 1940, le 15 mars, à 6 heures 30, nous : Thibault Jean, lieutenant, greffier près le deuxième tribunal militaire permanent de Paris, en date du 14 mars 1940, nous sommes transportés à la prison de la Santé à Paris, pour assister à l'éxécution de la peine de mort prononcée le 28 décembre 1939, en réparation des crimes des voies de faits à agents de la force publique, homicides volontaires et complicité, contre: 1°) le nommé Vocoret Marcel-René ; 2°) le nommé Vocoret Paul-Adrien-Chrysostomé, etc. etc.

Signé : Commissaire du gouvernement Bacquart, le juge Houdre ; le greffier Thibault ».

Un incendie fait, à Paris, plusieurs millions de dégâts

Paris, 15 mars.

Un incendie s'est déclaré dans une raffinerie située, 9, rue Riquet. Les dégâts sont évalués à plusieurs millions. 200 ouvriers seront en outre réduits au chômage. Le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête.

MINUTE !

Il est peu de jeunes personnes, aimables, charmantes, et tout, qui puissent se vanter d'avoir la popularité d'Anastasie — laquelle n'est pourtant qu'une vieille fée Carabosse, ridée, bigleuse, sèche et sans amour...

Mais si tout le monde connaît Anastasie combien savent d'où vient ce nom curieux et qui lui va si bien ?

Eh bien, il signifie tout simplement : « celle qui ressuscite ». Elle existait déjà sous les rois. La Révolution française l'enterra. Napoléon la fit revivre, et à chaque guerre, elle nous revient, toujours un peu plus... — disons : mûre.

Seulement elle se met de plus en plus à la mode, sachant aujourd'hui se farder de quelque élégance...

Raison pour laquelle elle nous pardonnera certainement qu'on la blague un peu.

TOC.

LA MISSION DE M. SUMNER WELLES EN EUROPE

L'envoyé du Président Roosevelt a été convaincu que l'Angleterre et la France sont résolues à combattre jusqu'au bout

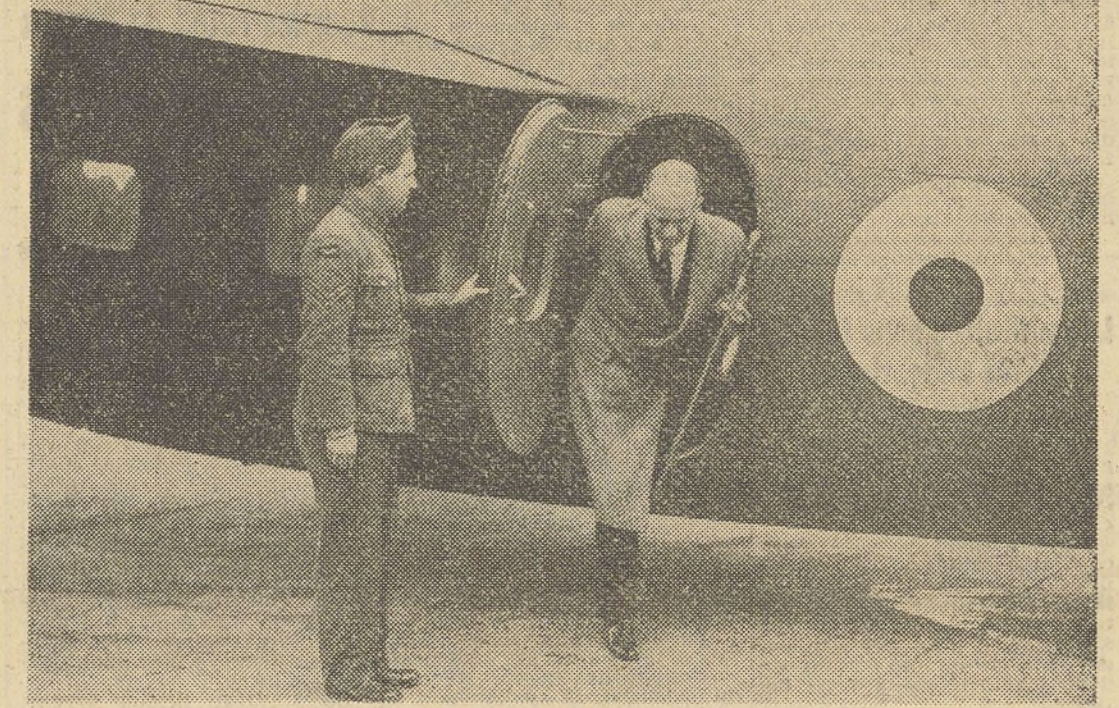

M. Sumner WELLES, qui est actuellement en Italie, s'est arrêté, jeudi, à Paris, à son retour de Londres. Le voici descendant de son avion sur un aérodrome de banlieue.
(Ph. France-Presse, visa 64.062)

Londres, 15 mars.

Les chances de parvenir à la paix par négociations sont négatives dans la proportion de mille à un, écrit ce matin le correspondant diplomatique du *Daily Sketch* après le départ de Londres de M. Sumner Welles.

Selon le journal, M. Welles rendra compte au président Roosevelt qu'aucune paix boiteuse n'est possible entre l'Allemagne et les alliés. Il a été convaincu par ses conversations intimes à Londres et à Paris que l'Angleterre et la France sont résolus à combattre jusqu'au bout.

Le journal ajoute que la question des chances de paix n'a été qu'un des aspects de l'enquête de M. Welles. Sa mission aurait montré aux divers gouvernements que les Etats-Unis s'intéressent plus à la situation européenne que l'on ne s'y était attendu. Elle aurait donné l'impression que soit pendant la guerre soit à la fin un autre envoyé américain encore plus important viendra en Europe.

L'une des impressions dominantes de M. Welles serait que l'Europe a besoin avant tout de sécurité. Ce point de vue lui aurait été exposé avec force par les hommes d'Etat de tous les pays qu'il a visités. En tout cas il a été défavorablement impressionné par les arguments allemands et « il a trouvé que l'une des grandes faiblesses de l'Allemagne consistait dans ce qu'on peut appeler l'obscurantisme (le black out intellectuel dans le texte) ».

En Italie ajoute le rédacteur diplomatique du *Daily Sketch*, M. Welles a entendu M. Mussolini lui dépeindre les ambitions de ce pays comme puissance impériale. Il a été à même de se convaincre que les Italiens sont nettement résolus à ne pas entrer en guerre.

M. Welles conclut le rédacteur, a fait une impression extrêmement favorable aux hommes d'Etat alliés. Ils ont été charmés de sa vivacité à saisir les situations et sont satisfaisants de ce qu'il ait obtenu une description objective de celle de l'Europe. En tant qu'observateur impartial il rendra compte naturellement au président Roosevelt des arguments allemands et de ceux des alliés. Mais ceux-ci ne se font nul souci au sujet du résultat de la comparaison.

LA CHAMBRE VOTE LES CRÉDITS MILITAIRES ET S'AJOURNE A MARDI

Un article censuré de M. de Kérillis, mettant en cause un député, provoque un émouvant débat

Paris, 15 mars.

La séance est ouverte à 9 h. 35, sous la présidence de M. Lamoureux.

MM. Paul Reynaud, Campinchi, Guy La Chambre, Marc Rucart, sont au banc du gouvernement.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de la loi portant :

1) Autorisation d'engagement de dépenses.

2) Ouverture de crédits de payement au titre du deuxième trimestre de l'année 1940, pour les besoins de la défense nationale.

Le rapport de M. Jammy Schmidt

M. Jammy Schmidt, rapporteur général, rappelle que ce projet n'est que le complément de celui voté pour le premier trimestre et qu'il prévoit 28 milliards 397 millions de crédits applicables aux dépenses du personnel, du matériel et du fonctionnement des services aux besoins de la défense nationale et 26 milliards 636 millions pour la construction de matériel neuf.

Il permet au ministre des Finances d'ouvrir des emprunts pour le paiement des achats nécessaires pour la défense nationale mais, déjà, 30 milliards d'or sont mis par la Banque de France à la disposition du gouvernement pour ces paiements.

M. Jammy Shmidt. — La commission des finances a adopté sans modifications le projet du gouvernement, mais a insisté pour que les deux assemblées connaissent l'emploi des dépenses déjà effectuées afin de pouvoir exercer efficacement leur contrôle. La Chambre voudra certainement, en votant le projet, montrer la volonté de la France et sa confiance dans la victoire des alliés. (Applaudissements).

Le vin aux armées et les allocations militaires

M. Edouard Barthe estime que les sacrifices financiers demandés au pays deviendraient inutiles si l'on ne maintenait pas le bon moral de la nation. La ration et la qualité du vin laissent encore beaucoup à désirer dans de nombreuses unités.

M. Barthe. — Le produit de la journée du vin, qui a donné un merveilleux résultat, doit être sérieusement contrôlé.

La question des allocations militaires doit aussi retenir l'attention du Parlement. Les instructions du ministre de la Santé publique ne sont pas respectées. Dans certaines régions, on compte jusqu'à trente ou quarante pour cent de refus, dont quelques-uns sont vraiment scandaleux. Ces erreurs criardes soulèvent l'indignation des populations.

M. Elmiger. — Les allocations devraient être un droit pour tous.

M. Pinault fait observer à M. Elmiger que la Commission d'administration a adopté une proposition de loi lui donnant satisfaction.

M. Rucart, ministre de la Santé publique, répond à M. Barthe qu'une enquête est en cours sur les cas de refus d'allocations qu'il a signalés, que les commissions cantonales et départementales sont des juridictions souveraines et qu'aucune instruction ministérielle ne permet qu'on refuse l'allocation à la femme d'un mobilisé sous la raison que sa famille pourrait l'aider.

M. Landry

M. Landry (Corse) constate qu'il y a deux sortes de dépenses à considérer. Celles qui se règlent en monnaie française, celles qui se règlent en monnaie étrangère. Il y a donc deux problèmes des dépenses de guerre; mais c'est le problème des paiements intérieurs qui est le plus grave.

M. Landry. — Pour parer à ces dépenses intérieures, il n'y a que trois moyens : l'impôt, l'emprunt et l'inflation. Ce dernier est le plus facile, mais on est à peu près unanime à le condamner.

On parle beaucoup de « circuit », théorie qui consiste à soutenir que toutes les sommes dépensées par l'Etat reviennent en définitive dans ses caisses. Ce n'est pas une vue exacte de la réalité. On ne peut pas déterminer exactement ce que l'emprunt peut rapporter. Les possibilités de souscrire des particuliers sont nécessairement limitées.

En conséquence de ces observations, l'Etat a le devoir de gérer les deniers publics avec économie, de favoriser la production, de provoquer l'épargne et les particuliers ont trois devoirs: travailler, épargner, souscrire.

Intervention de M. Camille Planche

MM. **Camille Planche** et **Mennecier** protestent contre l'interdiction de réunions politiques mêmes privées sous prétexte de l'état de siège.

M. Paul Reynaud, faisant observer que le Sénat siège cet après-midi en comité secret, prie ses collègues d'abréger leurs observations.

M. Camille Planche réclame des mesures spéciales en faveur des anciens combattants mobilisés.

M. Hippolyte Ducos répond que tous les hommes de la deuxième réserve, c'est-à-dire tous les anciens combattants sont ramenés dans les formations de l'intérieur.

Interventions diverses

La clôture de la discussion générale est votée à mains levées.

Parlant sur les articles, M. P.-E. Flandin s'étonne du fonctionnement des Commissions de réforme. Il cite le cas d'un sourd-muet de naissance qui a été incorporé. De tels scandales ne doivent pas se produire. (Appl.).

M. Louis Marin présente des observations sur l'organisation du haut-commandement. De graves questions ne sont pas encore résolues.

M. Camille Blaisot critique le fonctionnement des Commissions cantonales et départementales qui se prononcent sur les dossiers des allocations militaires. Il n'y a aucune amélioration.

M. Chouffet (Rhône) signale des injustices en matière d'allocations et de réquisitions militaires. Pour le bon moral du pays, ces injustices doivent être réparées.

M. Liautey (Haute-Saône) signale que des hommes de régiments régionaux ont été envoyés dans des usines au lieu d'être rendus à leurs exploitations agricoles.

M. Rivière (Creuse) suggère la création d'un organisme pour faciliter les permissions aux mobilisés, sans famille, à l'intérieur. Il demande que tous les mobilisés bénéficient des mêmes avantages pour les permissions agricoles, quelle que soit leur formation militaire.

Une controverse s'engage entre M. Louis Marin et M. Vallière, président de la commission des finances à propos du contrôle parlementaire sur l'utilisation des crédits d'armement.

M. Louis Marin. — Certaines usines, certains arsenaux ne produisent pas autant qu'ils le devraient. Nous avons signalé au gouvernement des distributions de tracts communistes, ceux qui, dans les usines, organisent la moindre production, sont des traîtres qui méritent le poteau d'exécution.

Le vote

Les articles et l'ensemble du projet sont adoptés à mains levées.

La séance est levée à 13 heures. Prochaine séance mardi après-midi.

Les accusations de M. de Kerillis

Au cours de la discussion de ce matin à la Chambre, M. Tranchant (Vienne), faisant état d'un article censuré de M. de Kérillis, qui a été porté à la connaissance des députés et qui le mettait en cause, a déploré que le député de Paris, prévenu par lui qu'il lui demanderait des explications aujourd'hui, à la tribune, se soit borné à lui adresser une lettre protestant qu'il n'avait pas mis en cause son honneur.

(Lire la suite en dernière heure)

Les interventions de M. Marx Dormoy

M. Marx Dormoy, sénateur, maire de Montluçon, vient de poser plusieurs questions aux pouvoirs compétents et a reçu les réponses suivantes :

La situation des mobilisés aux sections d'exclus

Paris, 3 mars 1940.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des hommes actuellement mobilisés aux sections d'exclus.

J'ai l'honneur de vous faire conaître que seule la réhabilitation des intéressés — auxquels il appartient de le demander auprès du procureur de la République du lieu de leur domicile conformément à la loi — serait de nature à permettre leur réintégration dans un corps de troupe régulier et, le cas échéant, leur mise en affectation spéciale.

Par ailleurs, seuls les hommes exclus de l'armée appartenant à la classe 1909 — dégagés de toutes obligations militaires — ou père de six enfants vivants, au moins — à quelque classe qu'ils appartiennent — peuvent prétendre à être renvoyés dans leurs foyers.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le sous-secrétaire d'Etat
de la Défense nationale
et de la Guerre :
Signé : Illisible.

Les militaires sans famille et les allocations

Paris, 4 mars 1940.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu me signaler la situation des militaires sans famille auxquels vous désireriez voir attribuer une allocation.

J'ai l'honneur de vous faire connaître d'après les renseignements fournis par le ministère de la Santé publique que, malgré tout l'intérêt que présentent ces situations, il n'est pas possible, en l'état actuel des textes, de donner satisfaction à votre demande.

L'aide de l'Etat n'est, en effet, prévue en matière qu'au bénéfice des familles que le départ de leur soutien a privé de ressources suffisantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Pour le Président du Conseil :
Le chef adjoint du cabinet civil :
Signé : Illisible.

Pour les fils aînés de familles nombreuses

Paris 2 mars 1940.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un militaire, fils aîné d'une famille de sept enfants, dont six mobilisés appartenant à la classe 1926, qui sollicite son affectation à l'intérieur.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucune disposition spéciale n'a été prise jusqu'à ce jour en faveur des fils aînés de familles nombreuses.

Il n'est donc pas possible, malgré la situation particulièrement digne d'intérêt de l'intéressé de donner satisfaction à sa demande et je vous en exprime mes bien vifs regrets.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Pour le Président du Conseil :
Le chef adjoint du cabinet civil :
Signé : Illisible.

Le ravitaillement de la population du canton de Jaligny

Moulins, 6 mars 1940.

Monsieur le Ministre

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les difficultés que présente le ravitaillement de la population de Jaligny, par suite du défaut de moyens de transports.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je demande à M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de procéder à une étude de la question en vue de remedier à la situation signalée.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des mesures qui pourront être prises.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Préfet : ADAM.

Méfiez-vous...

des vulgaires contrefaçons que l'on essaie parfois de substituer à la véritable Eau des Carmes Boyer et qui ne lui ressemblent en rien.

Un jeune plombier se tue en tombant d'un toit

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 14 mars.

Mercredi, vers 18 heures, M. Roger Neury, plombier-zingueur, est tombé d'une hauteur de 8 mètres, alors qu'il travaillait à une toiture d'une maison en construction, Faubourg National.

Dans sa chute, il s'est tué sur le coup.

Le docteur Bourgougnon ne put que constater le décès.

Roger Neury, qui était âgé de 18 ans, était au service de M. Chavenon, entrepreneur à Saint-Pourçin-sur-Sioule. Son corps a été transporté à l'Hôpital-Hospice, en attendant d'être transféré à Varennes-sur-Allier, au domicile de ses parents.

UN BÉBÉ DE QUINZE MOIS SE NOIE

Creuzier-le-Vieux (Allier), 15 mars.

Au village de Rhue, Mme Deligeard, était occupé au jardin, ayant près d'elle son jeune enfant âgé de 15 mois. Sur la route passa l'épicier et elle dut s'absenter quelques minutes pour s'approvisionner, laissant l'enfant jouant tranquillement.

Malheureusement, un baquet plein d'eau était près de là, et lorsque la maman revint, munie de ses provisions, elle trouva l'enfant gisant au fond du baquet, asphyxié et congestionné.

A ses cris, les voisins des environs s'empressèrent de lui porter secours et d'appeler un docteur, qui prodigua inutilement ses soins, l'enfant avait cessé de vivre.

Ajoutons que le jeune père est au front.

A ces malheureux parents nous adressons nos plus vives condoléances.

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTLUÇON

Voici le compte rendu de l'audience du 14 mars 1940 :

Pas en règle. — Anter Walter 27 ans, originaire du Haut-Rhin de nationalité suisse, se voyait dresser procès verbal, dans le train, par un inspecteur de la police mobile, pour n'avoir pas fait viser sa carte d'identité à son départ de St-Louis. Il indique qu'il n'a pas eu la possibilité de le faire, par suite du départ précipité des évacués. Le tribunal le relaxe sans dépens.

Un kleptomane. — Antoine Pannetier, 54 ans, manœuvre, 56, rue de Paris, aime le bon vin. Mais pour boire, il faut de l'argent, et de fil en aiguille, ou plutôt de verre en bouche, comme dit la chanson, il en arriva à voler pour se rafraichir le gosier. Il déroba ainsi à ses camarades de travail, à la Glacerie, plusieurs portemonnaies contenant des sommes variant de 30 à 330 francs. Il reconnaît les faits sans difficultés et le tribunal le condamne à 3 mois de prison avec sursis.

Entre voisins. — Une querelle éclatait le premier février, entre deux voisins : Ernest Mas, 42 ans, ouvrier d'usine et Mourlon Honoré, 30 ans, sous prétexte que le premier en cassant du bois le matin, cassait les oreilles de l'autre, l'empêchant de dormir. Pour compenser, il voulut lui tirer les oreilles, et un pugilat s'en suivit. Cela amène devant le tribunal, ces deux perturbateurs qui sont condamnés chacun à 16 francs d'amende, pour les mettre d'accord.

Je te baptise « Carpe ». — Jules Doradour, 30 ans, et André Quinzebille, 30 ans, demeurant à Domerat, avait été à la chasse aux lapins, ils rencontrèrent un lièvre et sans se consulter, s'accordèrent pour le mettre en joue et le tirer. Par malheur, deux gendarmes se trouvèrent à proximité, et les deux infortunés chasseurs, comparaissent pour chasse prohibée. Ils sont condamnés à 100 francs d'amende et à la confiscation du fusil.

Opposition. — Charles Gidel, 20 ans, un habitué des audiences correctionnelles fit opposition à un jugement, le condamnant à un mois de prison, pour coups. Le tribunal après défense de Me Berthon, étant donnés les bons antécédents de l'inculpé, maintient fermement la peine.

A BRIOUDE

Voici le compte rendu de l'audience du 12 mars 1940 :

Allumage de feux interdits. — Trois cultivateurs, les sieurs T.E. 43 ans, de Vialard, commune de Saint-Didier-sur-Doulon ; C. A., de la même localité et P. A., 48 ans, de Saint-Vert, sont condamnés chacun à vingt francs d'amende et aux dépens, pour avoir allumé du feu à proximité des bois et sans avoir observé la distance prévue par les règlements administritifs.

Trop parler nuit. — S. C., cultivateur, 27 ans, à Chassignolles, commune de Ferrussac, ayant tenu des propos de nature à exercer une influence fâcheuse sur l'esprit de l'armée et des populations, est condamné à six mois de prison avec sursis, 100 francs d'amende et aux dépens.

Le malheureux accident d'Aurec-sur-Loire

Riom, 15 mars.

La Cour d'Appel de Riom a été appelée hier à se prononcer sur le regrettable accident déjà jugé par le tribunal d'Yssingeaux.

Au cours d'une fête de bienfaisance organisée à Aurec (Haute-Loire) dans la cour d'un patronnage religieux, le jeune F., O.. 11 ans, faisait des cartons dans un stand de tir.

A un moment donné l'arme qui était entre les mains de l'enfant, partit involontairement et la balle atteignit mortellement le tenancier du stand.

Le tribunal d'Yssingeaux remit le prévenu à son père civilement responsable.

La Cour sur appel de toutes les parties en cause, confirme le jugement.

L'ACCIDENT DE VEYRE-MONTON

Issoire, 15 mars.

Nous avons relaté hier le terrible accident qui causa, hier, sur la route d'Issoire quatre morts et trois blessés.

L'enquête s'est poursuivie aujourd'hui tant sur les lieux de la collision qu'à Clermont où l'on a procédé à l'interrogation des trois blessés.

Mme Jean Chassain, qui est toujours hospitalisée à la clinique Saint-Amable a vu son état s'améliorer légèrement.

Les deux conducteurs du camion vont aussi bien que possible. L'enquête est rendue délicate du fait de l'absence totale des témoins et les responsabilités des deux pilotes ne sont pas encore établies.

Un cheminot écrasé par un train

Moulins, 15 mars.

Cette nuit, un accident mortel s'est produit en gare de Moulins, face à la gare de Debord, sur la voie 14. M. Chirol Gabriel, âgé de 48 ans, employé à l'entreprise ferroviaire, a été happé par un train qui manœuvrait et a eu la tête et les jambes broyées.

Son corps a été transporté à la morgue de l'hôpital, sa femme a été prévenu par les soins de la police. Le malheureux laisse également un enfant.

C'est sans doute pour se rendre chez lui où il habite, près du dépôt P. O., qu'il a emprunté la voie 14, et a été surpris par le train.

MORT DANS UN CHAMP

Toulon-sur-Arroux, 15 mars.

Le nommé Joly Jean, 67 ans, mineur, habitant les Georgets, commune de Sanvignes, s'étant rendu à la pêche en motocyclette à la Toulon-sur-Arroux, a été trouvé mort par la gendarmerie de Toulon-sur-Arroux dans un champ bordant l'Arroux.

Il était parti de son domicile mardi matin et n'a été retrouvé que mercredi soir.

Les constatations ont été faites par le docteur Bernardet qui a conclu à une mort naturelle due à une embolie.

FAITES FAIRE VOS IMPRIMES A « LA TRIBUNE »

NEVERS ET LA RÉGION

Le communiqué d'il y a 25 ans

L'armée belge a continué à progresser dans la boucle de l'Yser et au sud de Dixmude.

A Saint-Eloi, vif engagement entre l'ennemi et les troupes britanniques.

Dans la région de Neuve-Chapelle, pas de modification.

En Argonne l'ennemi a tenté, à la fin de l'après-midi du 14, une troisième et très violente contre-attaque pour reprendre les tranchées conquises par nous entre le Four-de-Paris et Bolante.

Comme les précédentes, cette contre-attaque a été repoussée.

NEVERS

RÉDACTION et PUBLICITÉ : 2, R. JEANNE D'ARC - TÉL. 9.04 et 0.50

Pour les Fêtes de Pâques
vous trouverez
AU PETIT PARIS
84, rue du Commerce
14, place Guy-Coquille
les plus jolies
et les plus nouvelles
Nouveautés de Printemps
Voir les Etalages

Etat civil. — Relevé du 15 mars 1940. — Naissances : Marcelle Gauthier, rue au Loup prolongée ; Nicole Albaret, 5, rue du Champ-de-Foire.

Publications de mariages : Perdrier Pierre, ingénieur des Arts et Manufacture, à Beaune (Côte-d'Or), rue de la Poste, et Jacqueline Mathorel, institutrice, à Nevers, 77, faubourg de Mouësse ; Marius Rodière, sous-lieutenant au 14e R.I., aux armées, et Yvonne Bourgeois, sans profession, à Nevers, rue Lafayette, 23 ; André Henri, électricien, à Clamecy (Nièvre3, actuellement mobilisé, et Geniève Breugnot, ouvrière d'usine, à Nevers.

Décès : Jean Giraud, 64 ans, ouvrier boulanger, 1, rue de Paris ; René Munier, intendant militaire, 38 ans, époux de Marisette Ripon, 1, rue de Paris.

LES MODELES DE
RENEMY
69, r. du Commerce, à NEVERS
se reconnaissent entre mille autres... par leur chic et par leur fini impeccable
Même Maisons :
Vichy, 25, rue Lucas.
Paris, 3, rue du Colisée.

Epave du 14 mars 1940. — Réclamer au commissariat : un chien ; un vélo ; un livret de famille.

LE DIMANCHE A L'A.S.A. VAUZELLES

SERVICE DE SANTÉ DE NEVERS CONTRE A.S.A. VAUZELLES

En lever de rideau C.S. Nivernais contre Institution Saint-Cyr

Continuant le programme de ses rencontres intéressantes, le grand club Vauzellien convie encore les sportifs nivernais à une après-midi de bon football.

Dimanche dernier, le match fut des plus intéressants disputé cette saison sur le terrain de Vauzelles.

Et maintenant, ce sont les militaires de Nevers qui rencontreront les premiers Vauzelliens. Au début de saison, lors du match aller, Vauzelles remporta le match par 4 à 2. Depuis les militaires ont recruté de meilleurs éléments, et leur résistance contre Montluçon il y a quinze jours, le prouve surabondamment.

En lever de rideau les jeunes de Saint-Cyr seront opposés à la jeune équipe du Club Sportif Nivernais.

Pendant ce temps, les juniors Vauzelliens se rendront à Imphy pour y disputer un match comptant pour la Coupe régionale des juniors. Actuellement en tête de la compétition, les Vauzelliens devront se déplacer au grand complet, s'ils veulent conserver leur place et accéder à la finale.

Voici les joueurs convoqués :

14 heures, au stade : Aubertel, Mallière, Blondelet, May, Raveau, Chabassire, Blond, Bernard, Renault, Bartheneuf, Point, Le Cloarec, Bruno.

13 h. 30, café Vert, rue du Rempart : Patteau, Poulain, Bourgeois, Sceneterlé, Tissier, Barton, Cheuret, Mignot, Bernier, Marc, Moro, Raveau 2.

CINÉ-PARC
Samedi à 20 h. 30
Dimanche à 15 h. et 18 h.
SAN FRANCISCO
av. Jeannette MAC DONALD
Un deuxième grand film
LES CHEVALIERS DE LA FLEMME
av. LAUREL HARDY
Actualités : « Eclair-Journal »
Location dim. de 11 h. à midi.

REGINA
SAMEDI : Soirée à 21 heures.
DIMANCHE : Matinée à 15 heures et Soirée à 21 h.
KATIA
« LE DEMON BLEU »
Danielle DARRIEUX
Jean LODER, Aimé CLARIOND, Thérèse DORNY, Jeanne PROVOST, Hélène DASTE, Marcel SIMON, AIMOS.
TINO ROSSI
Naples aux Baisers de Feu
Actualités Fox Moviétone

MAJESTIC
L'auteur du grand film
« Le Maître de Forges »
GEORGES OHNET
présentera son célèbre roman
nouvellement adapé à l'écran
POUR LA PREMIÈRE FOIS
A NEVERS
SERGE PANINE
avec le concours de
Françoise ROSAY
Pierre RENOIR
Sylvia BATAILLE
Prince TROUBETZKOY
André GUISE, etc., etc.
et un 2e GRAND FILM
Champagne-Valse
de la grande gaieté
PROGRAMME « MAJESTIC »

AVIS de DÉCÈS

Rouy. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Camille JOVIET

décédé en son domicile, à Osseux, commune de Rouy, le 13 mars, dans sa 65e année, muni des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 16 courant, à 10 heures, en l'église de Rouy.

De la part de : Mme Camille Jovet, son épouse ; des familles Jovet, Demassu, et de toute la famille.

Charrin. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame veuve JARRE née Célestine FOURNET

décédée en son domicile, à Charrin, le mercredi 13 mars, à l'âge de 45 ans, munie des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 16 mars, à 10 heures (heure légale), en l'église de Charrin.

Poiseux. — Vous êtes priés d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Jean GUENERIN

décédé en son domicile à Vrille, commune de Poiseux, le 14 mars 1940, dans sa 63e année, muni des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le dimanche 17 courant, à 14 heures ((heure légale), en l'église de Poiseux, sa paroisse.

Fléty. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Joseph HENRIOT

décédé aux Bois de Vaux, dans sa 18e année, muni des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 16 mars, à 10 heures 30, en l'église de Fléty.

De la part de ses père et mère, de ses sœurs, grands-parents, oncles, tantes et de toute la famille.

Dans le département

BRINON-SUR-BEUVRON

Arrivée d'enfants évacués. — Un certain nombre d'enfants évacués d'une région de France doivent arriver prochainement dans la commune. Les familles qui désireraient héberger, moyennant l'indemnité régulière, un ou plusieurs de ces enfants, peuvent se faire inscrire au secrétariat de la mairie.

CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS

Un cycliste fait une chute. — Le jeune André Guyot, âgé de 20 ans, demeurant chez son père, garde champêtre aux Taules, revenait à bicyclette, dans la soirée de dimanche dernier, du petit village de Chamery, à Châteauneuf. A la forte descente de la « Terre-aux-Prêtres », il fit une chute et fut violemment projeté sur le sol, où il resta sans connaissance. Ayant été relevé, il portait une coupure assez grave au visage. On le transporta à l'hôpital de Nevers pour lui donner les soins que nécessitait son état .

CLAMECY

Acte de probité. — La jeune Denise Gaucheis, 11 ans, dont le père est agent à la S.N.C.F., et demeure rue du Crot-Pinçon, ayant trouvé une somme d'argent, s'est empressée de la remettre à son propriétaire qui la félicita et la récompensa comme elle le méritait. Ajoutons-y nos félicitations.

Caisse d'épargne. — Dernier mouvement : Versé par 43 déposants, dont 5 nouveaux : 57.255 francs ; retiré par 25 déposants dont deux soldés : 117.767 frcs 16.

Excédent des remboursements: 60.512 francs 16.

Taux de l'intérêt 3,25 %. Maximum de dépôt sur chaque livret : 20.000 francs.

Union fédérale des anciens combattants clamecyçois. — L'assemblée générale aura lieu le dimanche 7 avril, à 14 heures 30, salle de la mairie de Clamecy.

Don. — La 428e Section de Clamecy, des Vétérans des armées de terre, de mer et de l'air, a fait don de 50 francs, à l'œuvre, qui s'occupe de l'envoi du colis du soldat, et de 50 francs à l'Association des Dames Françaises.

Etat civil du 6 au 13 mars 1940. — Naissance : Bernard Boulandet, avenue Henri-Barbusse.

Décès : Hippolyte Arblay, 74 ans, ancien cultivateur, avenue Henri-Barbusse ; Jean-Louis Passerat, 70 ans, manœuvre, rue Taillefer ; René-Henri-Joseph Corgibet, 41 ans, pharmacien, quai Saint-Roch ; Louis-Gilbert-Jean Croizier, 92 ans, rentier, rue Jean-Jaurès.

Publication de mariage : André Henri, électricien, actuellement aux armées, domicilié à Clamecy, et Geneviève-Marie-Louise Breugnot, ouvrière d'usine, domiciliée à Clamecy, et résidant à Nevers.

Défense passive. — Malgré l'avis donné par la presse locale, la semaine écoulée, relatif au camouflage des lumières, malgré le contrôle effectif effectué par les services de police et les nombreuses observations faites, bon nombre de particuliers n'ont pas compris l'importance des précautions imposées.

Il est d'un naturel bon sens que le camouflage des lumières est le plus sûr obstacle au survol des agglomérations ; chacun doit se pénétrer de cette formule

Il ne sera, à l'avenir, plus fait d'observation, les dispositions réglementaires seront strictement appliquées.

Objets trouvés. — A réclamer : Une règle à calculer, à M. Cignola, rue des Chèvres ; un colis provenant du magasin Batta, à M. Demonté, rue du Grand-Marché ; un porte-monnaie en cuir jaune, contenant une petite somme et une plaque de contrôle de bicyclette, à Mme Migneau, scierie Revout ; une plaque de contrôle de bicyclette, à M. Millet, directeur de l'école de garçons ; deux parapluies, l'un pour homme ; l'autre pour dame; un porte-monnaie contenant une minime somme et plaque de contrôle pour bicyclette ; un bracelet en métal blanc.

Les réclamer au commissariat.

FOURCHAMBAULT

A VENDRE camion Withe bon état de marche. **Etablissements de Montragnon, à Fourchambault** (Nièvre).

COULANGES-LES-NEVERS

Avis de la mairie. — Les consommateurs de charbon sont invités à se présenter d'urgence à la mairie, avant le 20 mars, pour déclarer leurs besoins en charbon (établissement des cartes de rationnement).

LA RÉGION

CHER

BOURGES.

Etat civil. — Décès : Jean-Baptiste Michel, soldat du dépôt d'infanterie 52, 19 ans, rue Emile-Deschamps ; Lola-Dyna Sztajnrod, ouvrière d'usine, 42 ans, célibataire, rue Gambon ; Louis Culier, s. p., 56 ans, route de Marmagne ; Jacques Audet, s. p., 90 ans, avenue d'Issoudun ; Héléna-Rose Foltier, veuve Linard, sans profession, 90 ans, rue des Fonds-Gaidons ; André Barachet, s. p., 56 ans, rue des Arênes, 47 ; Catherine Gauthier, veuve Pasquet, s. p., 84 ans, impasse Jean-Chaumeau.

Escroquerie. — A la suite d'une plainte en escroquerie déposée par Mme Artault Odette, 37 ans, pâtissière, 13, rue Bourbonnoux, contre une femme qui s'était fait livrer des gâteaux pour une somme de 65 francs, au nom d'une tierce personne, le Service de la Sûreté a appréhendé l'auteur de ce délit.

Il s'agit de la nommée Jeanne Desbois, femme Desflaches, 20 ans, demeurant en garni, 15, rue Moyet-Génetry .

Elle a reconnu les faits ; procès-verbal lui a été dressé.

ALLIER

MOULINS

RÉDACTION : 34, RUE VIGENÈRE - TÉL. 1-93

Etat civil du 8 au 14 mars. — Naissances : Michel-Antoine Amour, Yolande Courty, Jean Bouchant, Yolande-Yvette Kihm, Andrée-Nicole Badiou, Jean-Claude Vacherie, Liliane Gillet, Maurice-Claude Morgand, Roland-Gilbert Tâte, René Gilardin, Nicole Brisighello, Jean-Claude Jeunesse, Marcel-Henri-Jacques Renard, Marguerite-Jeanne Gaucher, Maurice-Jean Dupuis.

Mariages : Ernest Aufauvre, cordonnier, à Moulins, 11, rue Régemortes, et Georgette-Elia-Louise Tallet, s.p., 26, rue du Pont-Chinard ; Jean-Marie Marchand, mécanicien, 39, rue de Lyon, et Renée-Jeanne-Antoinette Busset, s. p., 2, rue de l'Ancien-Dépôt ; Michel-François Ronayette, étudiant à Jumeaux (P.-de-D.), et Edith-Anne-Simone Brasleret, s.p., 20, rue Baudin ; Aimé-Louis Lavouret, instituteur au Brethon (Allier) et Germaine-Clotilde Chigy, institutrice, à Gipcy (Allier) ; Maurice Poizeau, charcutier, 43, rue d'Allier, et Alice Noisiller, à Bourbon-Lancy ; Marcel Denis, boulanger, 21, rue de Pont, et Marie-Louise Rémondin, s.p., à Dompierre ; Jean-Baptiste Belin, garde républicain à Moulins, et Marie Feraud, s.p., à Châtel-Guyon.

Décès : Rosalie Alaberte, s. p., 8 6ans, veuve Augendre, 21, rue du Cerf-Volant ; Marie Décharne, s.p., 74 ans, épouse de Antoine Raynaud, 11, rue du Repos ; Jeanne Raquin, s. p., 74 ans, veuve de Claude Guillaumin, 42, rue du Cerf-Volant ; Jeanne Ladouce, s. p., 73 ans, épouse de Louis Faure, 73, rue de Paris ; Léonard Tixier, s. p., 75 ans, époux de Claudine Jeandot, aux Champins ; Amélie Chevrier, 93 ans, veuve de Claude Roy, aux Champins ; Angélique Meunier, 81 ans, veuve de Gilbert Ducreuzet, 73, rue de Potiers ; Simon Talvat, typographe, 67 ans, 44, rue des Garceaux ; Marguerite Gras, 87 ans, veuve de Joseph Varaire, 34, rue du Cerf-Volant ; Amélie Lafoucrière, s. p., 70 ans, route de Lyon ; Simone Moreaux 9 ans, 35, rue du Pont-Ginguet ; Léon Rousseau, retraité, 61 ans, au Carriage ; Valentine Banon, s. p., 43 ans, épouse de Charles Bouguin, demeurant à Souvigny, décédée à Moulins ; Eliane Villeneuve, 4 mois, 20, rue du Rivage ; Augustine Bachot, s. p., 80 ans, veuve de Rémy Mathet, 9, rue de Bardon ; Marie-Marguerite Dachet, s. p., 71 ans, veuve de Etienne Gillier, 12, rue de Decize ; Léontine Lucie, s.p., 73 ans, épouse de Gustave Host, rue de la Petite-Mothe.

Les vacances des enfants et étudiants réfugiés.— Le préfet de l'Allier porte à la connaissance des intéressés les instructions ci-après qui viennent de lui être B. C. M. C. :

« Les étudiants et enfants faisant leurs études dans la zône de l'intérieur et dont les parents sont restés dans la zône des armées, y compris la zône avancée, pourront passer les vacances de Pâques auprès de leurs parents, demeurés dans la zône des armées, dans les conditions suivantes :

« Les chefs d'établissements établiront, sous leur responsabilité, des saufs-conduits 8 ter dont les modèles seront fournis par les maires et commissaires de police et les feront viser par les brigades de gendarmerie les plus proches, qui opéreront comme il est prévu pour les cas urgents.

« Dans le cas où le lieu de résidence actuelle des parents serait situé en zône avancée, mention serait portée sur le sauf-conduit que le titulaire est exceptionnellement autorisé à se rendre directement au point de destination situé en zône avancé ».

Réunion artisanale. — Dimanche 17 mars, à 9 h. 45, aura lieu à la mairie de Moulins (ancienne salle des mariages), sous la présidence de M. le maire de Moulins, assisté de MM. Planche, Régner, avocats-conseils, et de M. l'intendant militaire de Moulins, une réunion organisée par l'Union des Syndicats des maîtres artisans de l'Allier.

En raison de l'importance de toutes les questions, la salle sera ouverte dès 9 h. 30 et la réunion commencera à l'heure indiquée.

Il ne sera pas envoyé de convocations individuelles, qu'on se le dise.

Société d'Agriculture de l'Allier. — I. Fermages payables en viande. — Dans sa séance du 23 février, la Société d'agriculture s'est préoccupée de la situation des fermiers dont les fermages sont payables en viande, suivant les cours pratiqués à La Villette ou dans nos foires, quand une partie de leurs animaux sont achetés par l'Intendance à des prix bien inférieurs. Elle conseille, pour le terme de mai, aux propriétaires et aux fermiers dont les fermages sont payables en viande, de s'entendre sur une moyenne entre les prix de l'Intendance et les prix du commerce, et proportionnellement au nombre d'animaux achetés par l'Intendance.

Cetet résolution a été adoptée à l'unanimité.

II. Mesures proposées à M. le président du Conseil. — La Société, dans la même réunion, a exprimé à l'unanimité à M. le président du Conseil les vœux suivants :

1) Majoration des prix pratiqués pour le bétail, par l'Intendance.

2) Majoration des prix pratiqués pour l'avoine et la laine par l'Intendance. L'avoine n'est même pas au coefficient 8 par rapport à 1914.

3) Renvoi, si les nécessités militaires le permettent, des classes 1918, 1917 et 1916.

4) Pour couvrir le déficit probable de la prochaine récolte de blé en raison de la diminution des emblavures en blé d'automne, du fait du manque de main-d'œuvre d'attelage et du mauvais temps : suppression du pain de fantaisie, obligation de vendre seulement du pain rassi.

Plusieurs de ces mesures ent d'ailleurs été prises depuis l'intervention de la Société d'agriculture.

Foire du 15 mars. — Place aux foires, on comptait 5 porcs gras vendus 6 fr. la livre.

Marché aux veaux. — Amenés 62, vendus de 5,40 à 5,75 la livre.

La distribution du charbon. — Pour les établissements publics, tels que bâtiments administratifs, écoles, hôpitaux et établissements privés analogues.

Pour le petit commerce, la petite industrie et l'agriculture (locaux industriels et commerciaux ou usines et exploitations agricoles) dont la consommation mensuelle est inférieure à 20 tonnes.

Faire d'urgence les déclarations à la mairie de Moulins (2e bureau), pour le 19 mars courant dernier délai ; des formules sont dès à présent à leur disposition.

YZEURE. — Comité d'entr'aide. — Le Comité d'entr'aide d'Yzeure s'est réuni à la mairie le 12 courant, à 17 heures, sous la présidence de M. Dussour, maire, M. Simonnot, président du Comité étant excusé pour maladie.

Le Comité a pris connaissance des sommes recueillies par les quêteurs qui se sont tous acquittés de leur tâche délicate avec dévouement.

Le total des quêtes s'élève à la somme de 5.252 francs 90.

Cette somme, jointe aux dons apportés directement à la mairie, va permettre au Comité de faire l'envoi à tous les combattants d'un nouveau mandat de 25 fr. et de secourir certaines familles nécessiteuses dont le soutien est mobilisé

Le Comité remercie vivement les donateurs au nom de nos soldats du front, durement éprouvés par l'hiver terrible que nous avons eu. Le petit mandat que recevront les vrais combattants en secteur postal, fera figure d'œuf de Pâques. Il rappellera à nos enfants la fête de leur pays sur la place de l'Eglise.

Donateurs et quêteurs doivent être félicités chaudement. Ils auront permis de soulager des infortunes et de relever le courage de ceux qui vivent là-bas à toutes les intempéries, et au danger souvent. Mais la lutte n'est pas terminée et il faudra penser prochainement à un nouvel effort.

BESSAY. — Sports. — Le Club Sportif de Bessay effectuera un déplacement, dimanche prochain. Il se rendra de Souvigny, où il doit rencontrer l'équipe du

Les Bons Restaurants
DE
LYON
Fondée en 1836
BRASSERIE GEORGES
DEUX ETABLISSEMENTS
28, Cours de Verdun
32, rue Thomassin
Cent ans de bonne bière et de bonne chère
BRASSERIE GROLÉE
18 et 20, rue Grôlée, LYON
Menus à 14 et 17 francs
(Vin compris)
CUISINE SOIGNEE

— Etant donné les difficultés actuelles de toucher le Corps Médical, les Laboratoires Darrasse rappellent ici à Messieurs les Médecins, que la CHOLÉINE CAMUS (pilules traitant les affections du foie et du tube digestif) se trouve dans toutes les Pharmacies au prix de Frs : 15.30 le flacon.

LA FIN DES CORS
Soulagement INSTANTANÉ de la Douleur ! Les Zino-Pads du Dr Scholl arrêtent net la douleur et font disparaître les cors pour toujours, même les plus tenaces, en supprimant la *cause* — pression et frottement de la chaussure. Les Zino-Pads, méthode infaillible et sans danger, s'appliquent aussi sur tous les points du pied blessés par le soulier pour éviter meurtrissures et ampoules. Se font également en taille spéciale pour oignons, durillons et œils-de-perdrix.
La boîte (jaune) 7 fr. 90
En vente : Pharmacies, Orthopédistes, Herboristes
Zino-pads du Dr Scholl

Football-Club de cette ville.

Indiquons que le denier match porté à l'actif de notre société s'est terminé par une victoire de cette dernière.

L'approvisionnement en charbon. — Le maire invite les commerçants, artisans et inrustriels à se présenter, d'urgence, à la mairie, pour y faire leur déclaoation d'approvisionnement en charbon pour l'année.

VICHY

RÉDACTION et PUBLICITÉ : 11, R. St DOMINIQUE - TÉL. 3225

Les Gueules cassées et la Loterie Nationale. — Le secrétaire général des « Gueules Cassées » annonce que les souscripteurs des billets émis par l'Union des Blessés de la Face, ont gagné au tirage de la cinquième tranche, traize millions deux cent mille francs, ce qui porte le montant des lots répartis à ce jour à plus de un milliard 78 millions de francs.

Le succès des dixièmes des « Gueules Cassées » continue et permet d'en étendre le bénéfice à plus de vingt groupements de mutilés et anciens combattants, constituant ainsi un bel exemple de haute solidarité.

Le paiement des lots des effectué 20, rue d'Aguesseau, à Paris. Pour la vente de billets, et la correspondance, s'adresser au délégué régional des « Gueules Cassées », G. Aubry, 46, rue Gaillard, à Vichy.

Boule de Beauséjour. — Le concours du 10 mars fut un succès, beau temps et entrain, le Boulodrome fut envahi par les boulistes, pour se mesurer avec ardeur et courtoisie.

Le tronc des mobilisés fit recettes, nos Barbus seront contents de recevoir de leur société un petit mandat ; merci aux donateurs, merci à la maison Auvergne, Gentiane et Premier fils pour leur participation à notre concours ; merci aussi aux joueurs qui ont pris part au concours.

Nous avons remarqué, également, sur notre boulodrome, la visite de MM. Vallechenon, Roure, Pignier, Tuloup et de nombreuses personnalités de la Fédération ou sociétés que nous remercions de leur présence.

Résultats du concours. — Championnat (doublettes) : 1. Dalmas-Vidot ; 2. Romeuf-Méténier ; 3. Forestier-Latta ; 4. Ortuani-Tuloup.

Consolation : 1. Lapointe-Jourlin ; 2. Gabet-Gadet ; 3. Basile-Frobert.

Pointage : 1. Ortuani ; 2. Romeuf ; 3. Galli ; 4. Gay ; 5. Fontbonne.

Le Bureau.

18. — Feuilleton de LA TRIBUNE du 16 mars 1940

Les GANGSTERS du MONT-PILAT

Roman par Henri FABIEN

III

— C'était un flirt ? questionna Bettina. Comment s'appelait-elle ?

Elle ajouta, un tantinet persifleuse :

— Fleur de lotus, ou Fleur de pommier ? Etait-elle brune ou blonde ? Jolie ?

— Elle s'appelait... Jeanne d'Arc. Ne sois pas sceptique, Bettina, c'est la pure vérité. Un missionnaire, qui l'avait baptisée ces dernières années, l'avait nommée ainsi sous prétexte que Jeanne d'Arc étant canonisée, son nom figurait désormais dans le calendrier. Elle s'habillait à l'européenne, avec simplicité et gentiment ; elle était plus gracieuse que jolie, et ses cheveux, coupés à la garçonne, étaient châtain clair. Mais puisque tu veux tout savoir, je n'avais pu m'habituer à l'appeler Jeanne d'Arc et je l'avais baptisée à mon tour du nom de « Ma petite Moumoune chérie ». Mais ce n'était pas un flirt.

— Pas un flirt, « Moumoune chérie » ? Alors, qu'est-ce que c'était ?

— Mais qu'est-ce que cela peut bien te faire, Bettina, puisque nous ne sommes que des camarades désormais ? Du reste, dans l'histoire que je te raconte, Moumoune n'a aucune importance. Je lui envoie, en passant, une pensée à travers l'espace, car en vérité elle était fort gentille ; elle me quitta donc vers deux heures du matin pour rentrer chez elle, car ses parents qui étaient en voyage depuis quelque temps devaient rentrer précisément cette nuit-là vers trois heures.

Pour éviter les commérages des voisines, qui sont aussi mauvaises langues en Chine qu'en France, et que dans tous les pays du monde, elle voulut regagner seule son domicile, et je m'inclinai, car ses désirs étaient des ordres pour moi.

Comme il faisait un temps très doux, je flânai encore quelques instants dans la campagne, sous un ciel tout cousu d'étoiles. Je rêvais...

— A votre petite Moumoune chérie, sans aucun doute, cher don Juan ?

— A Moumoune ou à une autre, je ne me souviens plus. Tu sais, depuis ton mariage avec Grégory, toutes les femmes avaient perdu beaucoup de prestige à mes yeux.

Bettina, piquée au vif, contracta ses ongles peints de rose mais se contint.

— Soudain, de l'ombre, surgit un homme qui me demanda poliment si je n'aurais pas un briquet pour allumer sa cigarette. A Paris, je n'aime pas beaucoup ce genre-là vers les trois heures du matin. Là-bas, je ne sais pourquoi, les rencontres les plus suspectes ne m'ôtaient rien de mon flegme. J'allumai mon briquet, et à sa lueur je reconnus l'homme : c'était mon chef de bandits chinois.

« Vous êtes donc en liberté, lui dis-je ? » Il me répondit :

« En effet. On a pansé mes blessures à l'infirmerie de la prison ; elles étaient légères, puis j'ai pu m'enfuir en profitant du désarroi qui régnait par suite du nombre de blessés des deux camps, tous soignés pêle-mêle. Ah ! cette vieille administration chinoise, quel désordre, cher monsieur. J'ai traversé la ville sans aucune difficulté en affectant l'air le plus naturel du monde. Au prochain village, je volerai des vêtements différents, à tout hasard, et je regagnerai tranquillement mon campement ; nous avons un lieu de ralliement où un motocycliste m'attend certainement, il a l'habitude, c'est la quinzième fois que je m'évade dans des conditions analogues. Je finis par croire que l'on me reconnaît à Pékin et qu'on me laisse fuir exprès. Voyez-vous, les bandits ici sont une curiosité très publicitaire, ils attirent l'attention du monde entier sur la Chine, grâce aux articles de journaux qui ne coûtent rien au Gouvernement, et cela justifie pas mal de massacres aux yeux de l'étranger. Et puis, nous sommes un attrait de premier ordre pour les touristes. Etre enlevée avec son mari par les bandits chinois, quelle délicieuse aventure de voyage de noces pour une jeune Anglaise par exemple ! Vous rendez-vous compte de la jalousie et de la rage de ses meilleurs amies à son retour ? Croyez-moi, si les bandits chinois n'existaient pas, il faudrait les inventer.

Ce personnage d'opérette me paraissait si divertissant que je ne pouvais me défendre d'une injuste indulgence à son égard, il m'amusait ; pour un peu, je l'eusse invité à déjeuner.

C'était néanmois une fripouille authentique, et je n'avais pas manqué d'observer qu'il était porteur d'un fusil. Il s'aperçut que je regardais son arme.

J'ai eu la chance de retrouver mon fusil, dit-il. Blessé, sur le point d'être pris, je l'avais jeté dans un fossé. J'y tiens beaucoup, la fabrication est de premier choix. J'ai pu m'en procurer quelques milliers à un prix défiant toute concurrence. Non, non, pas en les volant, je les ai bel et bien achetés à un revendeur de Fou-Tchéou qui les avait obtenus à des conditions très avantageuses... j'ignore comment.

J'examinai l'arme à l'aide de ma lampe électrique de poche, et je constatai qu'elle avait été fabriquée dans la région de Saint-Etienne, en France.

Je ne pus m'empêcher de dire au bandit : « Tiens, ce fusil a été fait dans une grande ville industrielle de France, toute voisine du Mont-Pilat dont parle le prospectus que vous m'avez montré, et je remarque que le courtier du prospectus et le revendeur du fusil sont tous deux à Fou-Tchéou. Ce revendeur a-t-il un magasin à Fou-Tchéou ?

Il rit franchement : « Vous ne voudriez pas ! »

Il s'agissait évidemment de quelque crapuleux trafiquant, et les fusils avaient été à coup sûr volés à l'origine de leur exportation.

Si un tel vol a eu lieu dans une armurerie de la région de Saint-Etienne, quelle qu'en ait été l'époque, je le saurai là-bas facilement. Mais comment peut-on voler plusieurs milliers de fusils ? En tout cas, voilà le point de départ de l'enquête que je vais mener.

Résumons : il y a à Fou-Tchéou de mystérieux personnages qui trafiquent des fusils volés à Saint-Etienne ; il y a à Fou-Tchéou de mystérieux personnages qui émettent des titres fictifs du Mont-Pilat ; il y avait à Port-Saïd de mystérieux personnages qui s'intéressaient aux cahiers de notes où j'avais consigné tous les renseignements concernant ces faits, renseignements que je viens de te résumer brièvement, mais j'ai un dossier beaucoup plus complet ; et enfin il semble que ces derniers personnages aient fait sauter le « Saint-Genouph ».

(A suivre)

LA TRIBUNE
UN JOUR du Monde

Jazz et tambour...

Un bon-point, plusieurs bonpoints à la Radio française ! D'abord, elle fait de louables efforts pour rendre ses émissions chaque jour plus intéressantes. Ensuite et surtout, elle a presque complètement réussi à imposer silence au traître de Stuttgart.

Dès que la voix nasillarde de l'infâme Ferdonnet se fait entendre, un formidable jazz s'installe sur la longuur d'ondes des postes du Reich et s'en donne à cœur-joie pendant une demi-heure.

De temps à autre, sans doute pour varier, ce n'est pas un jazz qu'on utilise pour faire rentrer à Ferdonnet ses mensonges dans la gorge, mais une sorte de roulement de tambour agrémenté de crécelles, qui laisse entendre en sourdine la voix criminelle, mais si lointaine, si minable, si parfaitement inintelligible que ce procédé apparait à tout prendre meilleur que le premier.

On se rend mieux compte du triomphe technique des postes français, et l'effet produit est infiniment plus saisissant.

D'ailleurs, puisqu'il s'agit de Ferdonnet, condamné à mort ainsi que son complice Obrecht, le tambour est indiqué... En attendant l'autre, l'autre tambour, celui qui battra devant les troupes en armes, le jour où on le fusillera comme un chien .

Suprême idiotie

Puisque nous en sommes à Ferdonnet, on ne peut résister au plaisir de citer une des suprêmes idioties débitées par lui au micro, dans les derniers jours où on pouvait encore l'entendre.

Cela est si bête, si profondément stupide que la censure voudra bien autoriser cette reproduction dans le seul intérêt de l'humour, et ne point nous accuser, pour si peu, de servir la propagande du docteur Gœbbels.

Voici donc, en propres termes, ce qu'énonçait gravement Ferdonnet, entre deux informations de politique étrangère truquées :

Londres. — On mande de Londres que le nombre des ivrognes va croissant en Angleterre. Des mesures vont être prises.

C'est tout ! Dans sa haine aveugle contre la France et ses Alliés, Ferdonnet n'a rien pu trouver d'autre pour tenter de jeter le discrédit sur notre grande amie l'Angleterre.

Sa pauvre petite cervelle n'a rien pu imaginer de plus intelligent, ni de plus vraisemblable.

La chose ne vaut évidemment pas la peine d'être réfutée et tout ce qu'on peut répondre au traître de Stuttgart, c'est que les « ivrognes » anglais sauront, le jour venu, régler leur affaire aux assassins allemands.

« Malgré la Gestapo ! »

Pendant ce temps, le poste clandestin allemand Radio-Liberté continue à faire bonne besogne.

Narguant la vigilance de la Gestapo et échappant miraculeusement aux recherches frénétiques dont il est l'objet, il dément chaque jour, à chaque heure, les informations officielles, il apprend aux Allemands la vérité sur le déroulement des opérations militaires, sur la situation internationale, sur l'efficacité du blocus des Alliés, etc...

Les postes gouvernementaux allemands essaient-ils de le couvrir? Il se tait un instant, puis revient sur une autre longueur d'ondes : « Ici Radio-Liberté ! Malgré la Gestapo, nous allons vous faire connaître, etc... »

Malgré la Gestapo... C'est là le mot magique qui veut dire que Hitler, Gœbbels et leur police ne parviendront jamais à étouffer complètement la vérité, que cette vérité, en dépit de leurs efforts, se fera jour malgré eux, contre eux, et qu'ils en seront finalement les victimes .

Malgré la Gestapo... Mot d'espoir infini pour tous ceux qui étouffent sous le terrible régime d'oppression nazie, et appellent, dans le secret de leur cœur, la délivrance...

La ville inaccessible

M. de Monzie a pris occasion d'une interpellation sur l'accident de Saint-Julien pour exposer la politique ferroviaire du gouvernement.

Peut-on en passant, signaler au ministre la difficulté actuelle des communications du Sud de la France avec Bourges et la Touraine ?

Les grands trains ne s'arrêtant pas à Saincaize, il faut actuellement plus de quinze heures pour se rendre de Saint-Etienne ou de Lyon à Bourges, et le contraire est vrai.

En d'autres termes, Bourges est devenu une ville inaccessible pour les voyageurs venant du Sud et du Sud-Est.

Un simple arrêt d'une minute des grands trains à Saincaize éviterait le changement à Moulins et diminuerait de plus de moitié la durée du parcours.

Cela ne doit pas être du domaine de l'impossible.

Un ouragan dans la région de Grenoble

Lyon, 15 mars.

Une violente tempête s'est abattue, vers 21 heures, sur la région grenobloise, de nombreux arbres et poteaux télégraphiques ont été renversés, sur la ligne de chemin de fer de Grenoble à Chambéry, obstruant la voie et causant des retards aux trains allant dans cette direction.

LA PRESSE PARISIENNE

M. Léon Blum écrit dans Le Populaire, *au sujet de la paix finlandaise :*

La paix finlandaise n'expose les alliés à aucun danger nouveau ou, du moins, à aucun danger prochain. Mais, cependant, leur cause est blessée. Voilà, je crois bien, ce qui explique le trouble et l'affliction publique.

L'opinion s'inquiète et s'irrite aussi que la volonté de la Grande-Bretagne et de la France n'ait pu assurer le salut de la Finlande. Elle veut savoir si les armes dont la Finlande avait besoin lui ont été fournies en temps opportun, en quantité et qualité utiles. Elle veut savoir quels obstacles, quelles influences, quelles erreurs ont entravé les secours offerts et annoncés. Elle le pressent : dans le mécanisme ou dans le plan d'exécution, quelque chose a failli. Elle veut savoir où sont précisément les vices ; elle exige qu'ils soient corrigés sans plus de retard.

L'émotion publique devait fatalement se traduire sur le plan parlementaire. Dès l'après-midi d'hier, le Sénat a ordonné la discussion immédiate, en comité secret, d'un groupe d'interpellations visant la conduite de la guerre. On pensait généralement que le débat s'ouvrirait, non pas au Sénat, mais à la Chambre. Mais, le gouvernement a préféré subir au Sénat le premier choc.

La Chambre, de son côté, qui avait déjà inscrit pour sa séance de mardi prochain les interpellations dont elle est saisie, n'a pas voulu marquer de précipitation. Elle a ainsi donné l'exemple du sang-froid et de la gravité réfléchie que commandent les circonstances.

Le comité secret du Sénat occupera sans doute toute la journée d'aujourd'hui. Mardi, s'ouvrira devant la Chambre et sans doute aussi en comité secret, un débat dont elle mesure toute l'importance et dont elle envisage toutes les conséquences.

ENFIN UN CARBURANT
vraiment économique :
le GAZOGENE GOHIN-POULENC
fonctionnant au charbon de bois et à l'anthracite, assure : grosse économie, marche souple et régulière.
Agent : GAZO-GARAGE
15, rue Martin-d'Aurec, St-Etienne
Tél. : 88-36

COUR D'APPEL DE RIOM

Compte rendu de l'audience des appels correctionnels du 14 mars 1940.

Relaxes. — Le 21 octobre 1939, le tribunal de Riom ayant à juger une affaire de vol de viande à l'abattoir de cette ville, relaxa Lafont Albert, 19 ans, garçon boucher, mais infligea 15 jours de prison avec sursis et 25 francs d'amende à Seguin Elie, 20 ans, également garçon boucher.

Sur appel de Seguin, la Cour réforme le jugement du tribunal de Riom en prononçant la relaxe des deux inculpés.

Avortement et complicité. — Une enquête effectuée dans la région des Martres-de-Veyre, amena, le 3 janvier 1940, devant le tribunal de Clermont-Ferrand, six inculpés sous la prévention d'avortement et complicité.

Les condamnations suivantes furent prononcées : Brulefert Madeleine, épouse Crapard, 4 ans de prison avec sursis, 100 francs d'amende ; Champion Françoise, épouse Siohan, 18 mois avec sursis, 200 francs d'amende ; Marcon Augusta, épouse Pénalver, 8 mois avec sursis 100 francs d'amende ; Marchadier Célestine, épouse Charles, 8 mois, avec sursis, 100 francs d'amende ; Soler Joséphine, épouse Téribil, 4 mois avec sursis, 50 francs d'amende ; Crapard Henri, poursuivi pour complicité fut relaxé.

Sur appel du ministère public, la Cour élève les peines à 3 ans de prison ferme pour la femme Crapard ; 2 ans ferme pour la femme Siohan ; 1 an avec sursis 100 francs d'amende pour les femmes Pénalver et Charles ; 8 mois avec sursis, 50 francs d'amende pour la femme Téribil.

La relaxe de Crapard Henri est confirmée.

Les accidents de la circulation. — Le 8 janvier 1939, vers onze heures, Chérasse Henri, boulanger à Thionnes (Allier) circulait à une assez vive allure sur la route nationale N. 480, près de Dompierre. Dans le carrefour dit « de Méal », il heurta avec son automobile, Mlle Piszez, 17 ans, qui débouchait à bicyclette d'un chemin très en pente. Le choc fut très violent, la jeune cycliste fut tuée sur le coup.

— Le 18 avril 1939, le tribunal de Moulins infligea 8 jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende à Chérasse pour homicide involontaire.

Les parents de la victime obtinrent 14.000 francs de dommages intérêts.

Au pénal, la Cour élève la peine à 15 jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

Au civil, les parents de la victime obtiennent 20.800 francs à titre de réparations.

— Le 21 janvier 1939, Julhien Auguste, hôtelier à Auzat-le-Luguet, revenait de Châteaugay avec plusieurs personnes dans son automobile. Vers 15 heures, alors qu'il arrivait près de Clermont-Ferrand, à la Cité de la Plaine, il entra en collision avec l'auto de M. Astier qui venait en sens inverse. Cette dernière auto qui fut déportée, heurta deux cyclistes. L'un d'eux M. Cubizolles Pierre, ouvrier caoutchoutier, fut blessé.

Les témoins et les gendarmes constatèrent que Julhieu était en état d'ivresse.

Le tribunal de Clermont-Ferrand infligea à ce chauffeur dangereux, 8 jours de prison avec sursis et 25 frcs d'amende pour blessures involontaires ; une amende de 5 francs pour ivresse et 2.000 francs de dommages intérêts.

La Cour sur appel à minima du Parquet général, a élevé la peine de prison à 1 mois ferme, tout en confirmant les autres dispositions du jugement.

Abonnements spéciaux

Pour permettre aux lecteurs de « La Tribune » aux Armées de continuer dans leur Secteur la lecture de leur journal, nous leur consentons un abonnement de
3 MOIS POUR 25 FRANCS

LA VIE SPORTIVE

LE FOOTBALL EN LIGUE D'AUVERGNE

Le Critérium d'Auvergne, en poule Nord s'achève, puisque le finaliste : l'A.S. Moulinoise, est connu. Mais il reste à prendre quelques places d'honneur...

Et c'est pourquoi l'U.F. La Machine rend visite à l'U.S. Néris-les-Ilets avec l'espoir qu'une victoire l'installerait à la seconde place en éléminant Vauzelles.

Mais les Machinois n'ont pas encore gagné ce match car s'ils parurent en forme, il y a huit jours, devant les Moulinois, les Nérisiens ne les ont pas attendus pour s'entrainer ! Ils ont même retenu pour s'occuper d'eux un certain M. Ficher, ex-international tchèque, qui connait son affaire. Et dimanche dernier, ils écrasèrent la Base Aérienne 155 par quelques neuf buts à zéro.

On prévoit donc que cette rencontre sera très disputée. Un score nul n'étonnerait personne. L'A. S. A. Vauzelles profite du répit pour se mesurer une nouvelle fois, en amical, au Service de Santé de Nevers qui compte des infirmiers bons footballeurs — (témoin leur match il y a trois semaines devant l'Etoile Montluçonnaise) — tandis que l'équipe juniors du club Vauzellien se déplace chez le S. C. Imphy.

Les juniors vauzelliens sont en tête au classement et ils ne comptent qu'une seule défaite (celle subie à La Machine). Ils devraient, s'ils se déplacent au complet à Imphy, consolider leur place de leader et se faire ainsi désigner comme finalistes.

En poule Sud, l'U.S.C. Vichy accueille le Stade Clermontois. Pour les Thermaux une victoire les donne à coup sûr finalistes. Peuvent-ils l'obtenir ? On l'imagine, encore qu'une bonne partie des Vichyssois n'aient pas joué depuis quinze jours et que le manque de liaison entre les différentes lignes du onze se soit fait sentir à La Combelle.

Devant les Stadistes, les locaux auront besoin de tous leurs atouts et de Troussel en particulier pour percer la défense des rouges. Car les Clermontois se défendent bien mieux qu'ils n'attaquent.

Peut-être que leur remaniement de joueurs au sein de l'équipe, qui fait placer au centre-avant un Van der Hyden, excellent arrière des juniors puis des titulaires et bien habitué à ce poste, donne des résultats plus efficaces. Mais on en doute encore. Le match de Vichy nous fixera là-dessus, à moins que la clairvoyance de Frajt n'ait deviné et mis à profit une autre point faible chez les visiteurs.

L'équipe juniors du même club stadiste se déplace chez le Charbonnier-La Combelle A et cette rencontre parait capitale dans la Coupe des Juniors. Si en poule A l'A.S.A. Vauzelles parait, en oubliant une défaillance en déplacement devant l'U. F. La Machine, dominer le lot, il n'en est pas de même en poule B où les jeunes de La Combelle, Montferrand et Clermont, sont de force équivalente.

Il est logique cependant de prévoir une victoire locale. Certes les Stadistes ont plus que leurs adversaires l'habitude des grandes rencontres, — tant en U.F.O.L.E.P. qu'en ligue d'Auvergne, ils jouent presque chaque dimanche des matches officiels, — mais les Combellois, de tous temps, ont su profiter des avantages découlant d'une parfaite connaissance du terrain. Et les jeunes mineurs ne doivent pas faillir à la tradition.

Au District de l'Allier

Les épreuves par poules de la Coupe de l'Allier tirent peu à peu sur la fin. Elles sont terminées en poule A et D où l'Etoile Montluçonnaise, l'Etoile Moulinoise, l'A.S. Dompierre et le S.C. St-Pourçain se sont qualifiés. A ces clubs il faut ajouter l'A.A. Lapalisse qui, leader invaincu de la poule C, a gagné sa place dans le peloton des huit finalistes.

Cependant, comme deux clubs, l'U.S. Jaligny et l'E.S. Montcombroux, se sont qualifiés ax æquo et qu'il faut un second qualifié, le bureau du district a décidé de faire disputer entre les deux adversaires, sur le terrain neutre de Trézelles, un match supplémentaire.

Les deux concurrents n'ont pas du tout le même palmarès. Le onze jalignyssois ne s'est incliné que de justesse devant l'A.A. Lapalisse, tandis que l'équipe des Mineurs se faisait battre très nettement. Les Jaunes et Noirs seraient donc, à coup sûr, favoris, si l'on ne les savait déconcertants. Au match retour, ils n'auraient jamais dû se faire battre par les hommes de Moraillon, et cependant ils ont connu la défaite et la débandade. Depuis, les dirigeants de l'U.S.J. ont évincé les trouble-fêtes et remanié profondément leur équipe. Il y a huit jours, devant Vichy, elle fit bonne impression, mais tiendra-t-elle de même devant les Mineurs qui ont, avec Moraillon, un avant-centre qui sait être incisif ?

En poule B, les pronostics semblent plus aisés à établir. L'U.S. Abrest reçoit le S.C.A. Cusset qui doit assez aisément fournir le vainqueur, encore qu'ils jouent chez eux et se défendent mieux devant leur public, les Abrestois n'ont pas la science du jeu et la rapidité offensive des chiens verts.

Par contre, l'U.S. Bellerive connaitra peut-être plus de difficultés en se déplaçant chez le S.C. Gannat. A l'aller, les Bellerivois l'emportèrent, mais il se produisit un certain nombre d'incidents de jeu que l'on souhaite vivement ne pas voir se reproduire à Gannat.

Il y a huit jours, les Sportingmen ont fait une partie superbe devant les Etudiants de l'Ecole supérieure de commerce de Paris, et donné bon espoir à leurs dirigeants. Mais les adversaires produiront vraisemblablement le meilleur jeu et ils enlèveront une nouvelle victoire qui leur donnera leur qualification certaine.

Les autres clubs, écartés momentanément de la course, livrent des matches amicaux. L'A.A. Lapalisse rend au C.S. Roannais la visite faite il y a huit jours, et le S.C. St-Pourçain reçoit les deux équipes du Stade St-Yorrais. Cette rencontre apportera d'ailleurs un renseignement précieux puisqu'elle permettra d'évaluer les forces des futurs finaliste qui, de poule à poule, ne se sont pas mesurés.

L'Etoile Montluçonnaise rend visite au S.O. Guéret, tandis que les réserves du même club se mesurent aux Aiglons Montluçonnais qui ont fait des merveilles dimanche dernier à Clermont, devant le C.S. Finances.

UN BEAU MATCH EN PERSPECTIVE A RIOM

Riom. — A. S. Charbonnier-La Combelle contre F. C. Riomois.

A 13 h., lever de rideau.

C'est vraiment à une belle partie que les dirigeants du F. C. Riomois convient leurs fidèles supporters dimanche 17 mars. En effet la veine de l'excellent onze de Charbonnier-La Combelle doit attirer des nombreux sportifs.

Car les soccers visiteurs sont bien connus dans la région et il est inutile de les présenter aux Riomois. Ajoutons que ce match servira d'entrainement en vue de la finale de la Coupe du Puy-de-Dôme qui doit avoir lieu le 24 mars, à Volvic, entre l'U. S. Amand-Tallende et le F. C. Riomois.

Le F. C. Riomois présentera l'équipe suivante : Bourgougnon, Zanantoire, Amblard, Brun, Demaria, André, Pons, Cavallier, Brochette, Tixier, Camille.

En Critérium d'Auvergne les Clermontois à Vichy

Vichy. — Stade Clermontois 1 contre U. S. C. Vichy 1.

Le public vichyssois aura la bonne fortune d'assister dimanche à l'un des plus belles rencontres de football association qu'il soit actuellement possible d'organiser.

Pour le Critérium de la Ligue d'Auvergne le Stade Clermontois viendra donner la réplique aux hommes de Frajt.

Match d'une importance capitale pour les vichyssois ou tout au moins d'un match nul pour consolider leur position.

Le Stade Clermontois est un adversaire de grande classe dont le onze très jeune a prouvé à maintes reprises toute sa valeur.

Nul doute que cette partie n'obtienne tout le succès qu'elle mérite et qu'elle n'attire au stade municipal la foule des grands jours.

Derby local à Montluçon

MONTLUÇON.— Dunlop-Sports contre Aiglons.

C'est au stade de Saint-Jean que sera disputée cette belle rencontre entre footballeurs locaux, car il faut bien convenir que les Parisiens de la D. S. sont maintenant des nôtres.

Ce match sera disputé au titre de la Coupe Périchon, mise sur pied par le C. O. M. Il s'annonce comme devant être très disputé et de qualité.

Qui l'emportera ? Les jeunes joueurs des patronages qui pratiquent un football rapide et incisif ou bien les Corporatifs qui possèdent, dans leurs rangs, des individualités confirmées ?

En tout état de cause, la partie sera intéressante à suivre pour les nombreux spectateurs qui ne manqueront pas de faire le déplacement du Stade.

Les matches de l'U.S. d'Evaux-les-Bains

C'est par un beau temps que s'est déroulé dimanche la rencontre opposant l'A. S. Pionsat et U. S. Evahonienne.

Alors que le match aller s'était terminé en faveur de Pionsat par 5 à 3, le match revanche vit la difficile victoire d'Evaux par le score de 4 à 2, après une partie acharnée.

A Pionsat l'on remarque particulièrement l'inter Coulangeon qui à largement sa place dans une équipe de division d'honneur, et l'athlétique demi-centre Duprat au souffle inépuisable.

A Evaux le goal fut excellent ainsi que les deux arrières, la ligne de demis fût accrocheuse, avec au centre, son capitaine Durudeau en grande forme. La ligne d'avants fut incisive par ses contre-attaques rapides, mais elle a le sort de ne pas pratiquer suffissament le jeu de passe. ?

Demain dimanche 17 mars, grâce à la sportivité de Périchon, secrétaire et animateur du C. O. Montluçonnais, deux grandes rencontres se dérouleront sur le terrain de Relibert.

La première mettra aux prises en un match de sélection les équipes 2 et 3 du C. O. Montluçonnais, et le match vedette opposera l'équipe 1 du C. O. Montluçonnais à l'U. S. Evahonienne.

Espérant que le beau temps favorisera ces deux belles rencontres et qu'un nombreux public voudra bien assister à cette belle soirée sportive.

RUGBY

L'A.S. Montferrandaise à Tulle

L'A. S. Montferrandaise rencontrera dimanche prochain, 17 mars, à Tulle, l'excellente équipe du Limousin.

La sélection limousine est en belle condition et le match s'annonce difficile pour les représentants du Centre. Cependant, s'ils peuvent se présenter au complet, tous les espoirs leur sont permis

Dimanche au Stade municipal de Clermont-Ferrand

S. C. MONTLUÇONNAIS (1) c. STADE CLERMONTOIS (1)

Continuant la série de ses matches officiels, le Stade Clermontois recevra, dimanche prochain, 17 courant, au terrain du Parc des Sports, la belle équipe du Sporting Club Montluçonnais

Dès à présent les sportifs doivent retenir leur après-midi de dimanche pour venir applaudir et encourager les joueurs en présence.

Les sports... un peu partout

— Notre équipe militaire de cross-country doit rencontrer le 24 mars, au Tremblay, l'équipe correspondante britannique. C'est parfait, mais serons-nous à même de faire figure honorable dans cette compétition ? En tous cas la tâche de nos sélectionneurs ne sera pas aisée du fait du petit nombre des militaires qui participèrent, dimanche dernier, au Critérium National.

La majorité de nos meilleurs éléments ne put obtenir la permission nécessaire au déplacement de Chartres et de plus il est difficile de juger la forme présente de crossmen dont on ignore le degré de préparation.

Souhaitons que les Cérou, Wattiau, Letisserand, Amrouche qui sont des sélectionnés certains réussissent cependant de bonnes performances en compagnie de leurs camarades dont on ignore encore les noms.

— Le match de football France-Belgique aura lieu, c'est ce que vient de décider la Fédération belge qui d'autre part s'est récusée pour une rencontre avec l'Allemagne.

— Chapelle, l'excellent crosman du M.A.C. et le R.U.S. de Tournai ont gagné nettement les championnats de cross de Belgique individuel et par équipes.

— Nous avions annoncé le match Budge-Tilden, le premier nommé triompha de Tilden qui réussit une belle performance ne succombant que par 7-5 et 6-2 devant son jeune adversaire.

Au cours de la même réunion qui était organisée au profit des œuvres finlandaises, le champion britannique Perry battit Budge par 4-6, 6-3, 6-3.

— Rayon athlétisme notons la victoire du Finlandais Maki à San-Francisco sur six concurrents américains au cours d'une épreuve de trois milles.

BOURSE DE PARIS

Parquet (à terme)

3 %, 74,10 ; 4 % 1917, 76,95 ; 4 % 1918, 77 ; 5 % 1920, 115,10 ; 4 % 1925, 185,60 ; 4 1/2 % 1932 A, 83,50 ; 4 1/2 % 1932 B, 84,75 ; 4 1/2 % 1937 217,45. — Obligations Trésor 4 1/2 1933, 978 ; 4 % 1934, 899 ; 5 % 1935, 978. — Outillage National 4 1/2 %, 882. — Obligations 4 % 1936 B, 129. — Bons Trésor 5 % 1933, 1.039 ; 5 % 1934, 1.047 ; 4 1/2 % 1934, 1.018. — Caisse Autonome, 910. — Banque de France, 8.250. — Banque d'Algérie, 7.075. — Banque de l'Indo-Chine, 7.700. — Banque de Paris, 1.020. — Union Parisienne, 500. — Compagnie Algérienne. — Comptoir d'Escompte, 784. — Crédit Foncier, 3.070. — Crédit Lyonnais, 1.705. — Société Générale, 749. — Rente Foncière, 283. — Suez, action, 16.750; part de fond., 12.615; Société civile 1/5, 4.070. — Lyon, 983. — Midi, 782. — Nord, 1.013. — Lyonnaise des Eaux, 1.164. — Générale d'Electricité, 2.110. — Thomson-Houston, 257. — Schneider (Le Creusot), 1.805. — Courrières, 270. — Lens, 327. — Vicoignes-Nœux, 660. — Boléo, 73. — Le Nickel, 1.260. — Penarroya, 439. — Compagnie Française des Pétroles, 1.125. — Ugine, 2.115. — Kali Ste-Thérèse, 878. — Kuhlman, 853. — Gafsa, 1.023. — Produits chimiques Alès, 1.935. — Rhône-Poulenc, 1.147. — Saint-Gobain, 2.795. — Chargeurs Réunis, 93,10. — Citroën, 546. — Peugeot, 482. — Raffineries Say, 834. — Obligations Young 5 1/2 %, 127. — Belgique 5 1/2 1932, 3.065 ; 5 1/2 1934, 3.059. — Serbe 4 % 1895, 180. — Turc 7 1/2 %, 300. — Banque Nationale Mexique, 251. — Banque Ottomane, 654. — Crédit Foncier Egyptien, 3.835. — Central Mining, 2.770. — Geduld, 1.600. — Montécatini, 257. — Rio-Tinto, 2.855. — Azote (norvégien), 1.990. — Royal Dutch 1/10, 6.268. — Sucreries Egypte, 1.065.

Banque (à terme)

Cambodge, 242. — Canadian Eagle, 84,25. — Caoutchoucs, 214. — Chartered, 202. — Crown Mines, 2.685. — De Beers, ordinaire, 1.362 ; préf., 1.790. — East Rand, 458. — Franco-Wyoming, 357. — Goldfields, 472. — Jagersfontein, 154. — Mekong, 136,50. — Mexican Eagle, ord., 66,75. — Michelin, 1.305. — Moteurs Gnôme Rhône, 1.198. — Padang, 1.009. — Phosphates Constantine, 428. — Phosphates M'Dilla, 244. — Phosphates Tun. Engrais chimiques, 274. — Rand Mines, 1.430. — Shell Transport, 778. — Sub Nigel, 1.900. — Tanganyika, 47,25. — Tharsis, 368. — Transvaal Land, 192. — Tubize, priv., 86. — Katanna, priv., 5.360.

Banque (comptant)

Les Fils Charvet, 164.

Parquet (comptant)

3 % perpétuel, 74 ; 3 % amortissable, 85,65 ; 4 % 1917, 77,05 ; 4 % 1918, 76,95 ; 5 % 1920 amortissable, 114,90 ; Rente or, 185,75 ; 6 % 1927, 83,50. — Obligations décennales 22-23, 84,75. — P. T. T. 5 %, 501 ; 4 1/2, 451. — Crédit National 1919, 535 ; 1920, 510 ; 1922, 535 ; janvier 1923, 526 ; juin 1923, 537 ; 1924, 556 ; 1934, 1.036. — Banque de France, 8.200. — B. N. C. I., 588. — Banque de Paris ,1.014. — Crédit Commercial de France, 555. — Crédit Foncier, 3060. — Crédit Lyonnais, 1.700. — Société Générale, 744. — Banque Indochine, 7.700. — Suez, 16.800. — Thomson, 254. — Péchiney, 1.934. — Air Liquide, 1.648 ; part, 6.650. — Lyonnaise des Eaux, cap., 1.165 ; jouiss., 894. — Loire et Centre, 353. — Energie Industrielle, 168. — Force Motrice du Rhône, 644. — Gaz de Lyon, 340. — Aciéries Firminy, 198. — Châtillon-Commentry, 1.730. — Schneider (Le Creusot), 1.800. — Commentry, 1.114. — Montrambert, 754. — Saint-Etienne, ordinaire, 150. — Blanzy, 1.215. — Mines de la Loire, 350. — Soie Izieux, 950. — Rhône-390. — Papeteries Navarre, 31. — Poulenc, 1.140. — Agence Havas, Bergougnans, 575. — Dunlop, 569. — Bec Auer, 144. — Nouvelles Galeries, cap., 330 ; jouiss., 169. — Ville de Paris 1871, 402 ; 1875, 467 ; 1876, 473 ; 1892, 222 ; 1894-1896, 215 ; 1898, 270 ; 1899, 243 ; 1904, 245 ; 1910 2 3/4 %, 215 ; 1910 3 %, 202 ; 1912, 265. — Foncières 1883, 248 ; 1885, 279 ; 1895, 310 ; 1903, 295 ; 1909, 144 ; 1913 3 1/2 %, 297 ; 1913 4 %, 487. — Communales 1891, 268 1892, 307 ; 1899, 276 ; 1906 280 ; 1912, 140. — Panama (à lots), 122,50. — P.-L.-M. fusion ancienne, 343 ; nouvelle, 343 ; 5 %, 405 ; 6 %, 452.

CHANGES

Londres, 176,625. — New-York, 43,80. — Belgique, 742. — Hollande, 2.329. — Norvège, 996,50. — Suède, 1.046. — Suisse, 985.

BOURSE DE LYON

3 %, 73,80 ; 4 % 1918, 76,60 ; 4 % 1925 or, 114,20. — Société Marseillaise, 649. — Rue Impériale, 906. — Gnôme, cap., 1.126. — Auto Rochet, 200. — Zénith, 508. — Gaz du Bourbonnais, 723. — Gaz Réunis, anc., 187. — Gaz de Lyon, 343. — Gaz du Sud-Est, 810. — Bouble, cap., 440 ; jouiss., 340. — Loire, 700. — Rochebelle, jouiss., 2.300. — Roche-la-Molière, jouiss., 171 ; cap., 270. — Coignet, 580. — Rhône-Poulenc, 1.100. — Tubize Française, 56. — Lyon, cap., 298,50. — Energie Industrielle, 172. — Vercors, 724. — Etains, 925. — Laiterie Moderne, 319. — Grand Bazar, cap., 120. — Cirages, 335. — Tanneries Lyonnaises, 470.

Hors cote

Anglais, 433. — Suisse, 268.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉ DE LONDRES

Caoutchouc. —. Tendance calme.

Feuilles fumées. — Disponible 11 1/16, payé ; avril, 11 1/16, acht; mai, 11 1/8, n. vend.; juin 11 1/16, val. ; juillet-septembre, 11, payé valeur ; octobre décembre, 10 15/16, ppayé.

Parafine. — 12 3/4.

Les baccalauréats

Liste des admissibles

Première session de 1940 épreuves du mois de mars. Candidats admissibles :

Faculté des lettres

Première partie, série A, anglais : Serge Jean ; Première partie série A' anglais : Brillat Savarin-Jean ; Norris Lionel-François ; Rey Jacques.

2e partie, série philosophie, anglais : Godard Yves ; Noblet Gérard. Allemand : Naef Claude, Poulet Jean, Wachs Isaac. Anglais : Billat Paul.

Epreuves orales, samedi 16 mars, à 14 heures. Anciens admissibles, première partie, série A.

Faculté des sciences

Première partie B., anglais, allemand : Aucour Louis., Godet Albert. Allemand, anglais : Guyot Jean. Anglais, italien : Mathieu Jean. Italien, anglais : Pierluca Walter.

2e partie, série mathématiques. Anglais : Petit Alexandre, Rafin André, Sevat Jean. Allemand : Paillot Claude, Thomas André. Italien : Geay Georges. D. B. Ph, Morlens Pierre. Anciens admissibles, 2e partie mathématiques, anglais : Vêtu Louis.

Epreuves orales samedi 16 mars, 8 heures.

ETAT CIVIL DE SAINT-ÉTIENNE

DECES DU 15 MARS 1940

Mounier Marie, 69 ans, boulangère, place Polignais, 8, épouse de Augustin Chabanis.

Bisch Marie-Joséphine, 74 ans, commerçante, rue de St-Chamond, 148, épouse de Edouard Wilhelm.

Neyron Jeanne, 50 ans, s. p., rue Boisson, 29, épouse de Antoine Fulchiron.

Cuerq Antoine, 73 ans, employé de commerce, place Chavanelle, 11.

Brun Catherine, 76 ans, ex-passementière, à Michon, maison Bonnard, veuve de J.-M. Bonnard.

Grattard Joséphine, 39 ans, s.p., rue Docteurs-Charcot, 58.

Sacchi Carlo, 44 ans, maçon, à Grenoble (Isère), traverse des Iles, 27 bis.

Roux Jean-Pierre, 80 ans, s. p., rue Denis-Epitalon, 28.

Minaire Jean-Pierre, 7 mois et demi, rue de Montbrison, 3, fils de Pierre et de Francine Faurie.

Savy Joséphine, 56 ans, s. p., à Lyon, rue des Marronniers, 8, veuve de Gustave Pernet.

Dumas Anne-Marie, 70 ans, ex-négociante, place Jean-Ploton, numéro 5.

Goschygagarian Marinette, sept mois, rue Michel-Rondet, 24, fille de Chnock et de Héripsimé Etélian.

NAISSANCES

Arraud Huguette-Paule-Louisette. — Stawniak Edmond-Jean. — Villevieille Yvette-Claudia. — Berthollet Etienne-Antoine. — Gatier Gérard-François.

Funérailles du 16 mars

Chazalet Antoine, 63 ans, devant cimetière Montmartre, 11 h. 30 ; Basset Jean-Louis, 42 ans, rue de Solaure, 117, 7 h. 30 ; Tiblier Balthazard, 57 ans, rue Noël-Blacet, 10 h. ; Marquet Claude, 73 ans, Eglise de Montaud, 8 h. ; Bisch Marie, 74 ans, rue de St-Chamond, 148, 10 h. ; Neyron Jeanne, 50 ans, église de Montaud, 9 h. 15 ; Pitiot Jenny, 70 ans, devant rue Camélinat, 15, 10 h. ; Mounier Marie, 69 ans, église St-Ennemond, 16 h. 30 ; Dubessy Jeanne, 54 ans, devant rue des Creuses, 1, 14 h. 30 ; Brun Catherine, 76 ans, à Michon, maison Bonnard, 14 h. 30 ; Prébet Jean-Louis, 69 ans, Hôpital, 16 h. ; Roux Jean-Pierre, 80 ans, rue Denis-Epitalon, 28, 14 h. 30 ; Goschygagarian Marinette, 7 mois, rue Michel-Rondet, 24, 16 h. ; Dumas Anne-Marie, 70 ans, place Jean-Ploton, 5, 16 heures.

Asthmatiques - Bronchiteux
Gazés - Emphysémateux
Malades du Poumon
Les Laboratoires du Dr Dupeyroux, 5, rue D'-Lancereaux, Paris, adressent sur demande timbrée, brochure et échantillon d'Elixir Dupeyroux, Sauveur du Poumon.
Vente: PHARMACIE du PROGRES Pl. d. Peuple, St-Et. et ttes phies

DANS LES JUSTICES DE PAIX

Par décret sont nommés juges de paix de :

Pont-du-Château (Puy-de-Dôme) : M. Le Mercier de Maisoncelle Louis Marcel, en remplacement de M. Dufour, atteint par la limite d'âge et qui est nommé juge de paix honoraire.

Riom (canton Est) (Puy-de-Dôme) : . Marconnet Antonin-Marius-Joseph, en remplacement de M. Vieillard, qui a été nomme juge de paix à Chevagnes et Dompierre-sur-Besbre (Allier).

Saint-Donat (Drôme) : M. Merlin Gustave, en remplacement de M. Sauvageon, atteint par la limite d'âge.

Montélimar, Marsanne et Loriol (2e classe), (3e classe personnelle, décret du 6 novembre 1939, art. 3), sur sa demande : M. Triaire, juge de paix de St-Rémy (Bouches-du-Rhône), 3 classe), en remplacement de M. Trimoulinard, qui a été nommé juge de paix de Grenoble (canton Nord).

Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône) (3e classe), 4e classe personnelle, décret du 28 mars 1934, art 8), sur sa demande, M. Courtois, juge de paix de Guillestre, Aiguilles et L'Argentière (Hautes-Alpes), (4e classe).

Sont nommés suppléants des juges de paix de : Allevard (Isère), M. Couronne Alfred-Etienne, en remplacement de M. David, atteint par la limite d'âge.

Die (Drôme) : M. Arnaud Maurice-Jules, en remplacement de M. Plane, atteint par la limite d'âge.

Pernes (Vaucluse) : M. Espenon Jules-Gérard, en remplacement de M. Demigolen, atteint par la limite d'âge et qui est nommé juge de paix honoraire.

M. Pepin, juge de paix honoraire, rappelé à l'activité par décret du 21 octobre 1939 et délégué dans les fonctions de juge de paix des cantons de Coligny et Treffort (Ain), est admis à cesser ses fonctions.

T. S. F.

SELECTION DU 16 MARS
PARIS-P. T. T.

12 heures. — R. Legrand et son jazz.
12 h. 45. — Musique variée, direction Ellis.
13 h. 45. — Suite du concert.
17 h. 30. — Musique légère.
18 h. 15. — Le chansonnier René Dorin.
19 h. 45. — Soliste.
20 h. 30. — Fernandel.
21 h. 15. — La vedette inconnue.
22 heures. — Trio pour piano, violon et violoncelle.
22 h. 30. — Jazz R. Legrand.

RADIO-PARIS

11 h. 50. — Piano, par Mme Bernard.
12 heures. — R. Legrand et son jazz.
12 h. 45. — Chorale Amicitia.
13 h. 45. — Chorale Amicitia (suite).
13 h. 45. — Violoncelle, par M. Serres.
14 h. 10. — Piano.
16 h. 30. — Mélodies, par M. Hirigaray.
17 h. 25. — Ensemble Gentil et J. Gentil, pianiste.
18 heures. — Relais de l'Opéra.
20 h. 45. — Suite de l'Opéra.
22 heures. — Théâtre : « Crésus ». d'E. Rey.
22 h. 45. — Le fantôme radiophonique.
23 heures. — La villa des amis.
23 h. 15. — Un sketch inédit, de Titayna.

POSTE PARISIEN

12 heures. — Roméo Carlès.
13 h. 30. — Orchestre de Bernard Hilda.
14 heures. — Musique légère.
17 h. 45. — Musique légère.

Asthmatiques, Bronchiteux
respirez à votre aise !
Depuis plus de 35 ans, le Sirop des Vosges Cazé fait merveille dans votre cas. Il dégage la poitrine, l'oppression diminue, l'air pur envahit les poumons. La toux s'apaise et les crachats tarissent. Le sommeil, l'appétit reviennent et le malade, étonné et ravi, connait une vie nouvelle.
Sirop des Vosges Cazé
Le gd flac. : 13 f. 25. Ttes Phies, Cazé, Phcien, 68 bis, Av. de Châtillon, Paris

Vendeurs Confection expérimentés
LA MAISON THIERRY Aîné recherche pour ses Maisons de Province quelques vendeurs expérimentés connaissant bien la confection hommes et enfants et les étalages, susceptibles après un stage de quelques mois de tenir une gérance. Adresser références et renseignements très détaillés à M. Armand THIERRY, Magasins THIERRY Aîné et Cie, 108, cours d'Alsace, à BORDEAUX.

TERPINE DESCOS guérit rhume, grippe, bronchite. Vente unique : Pcie Descos 4, pl. Hôtel-de-Ville, St-Etienne.

EXTRAIT DES MINUTES du Greffe du Tribunal correctionnel de Saint-Etienne, chef-lieu du département de la Loire.

D'un jugement contradictoirement rendu par la Troisième Chambre de ce tribunal le 27 février 1940 et devenu définitif, il appert que BAUDUCCO Pierre, marchand ambulant à Grézieu-le-Marché (Rhône), né le 26 novembre 1897 à Montaldo (Italie), a été condamné pour hausse illicite, par application du décret-loi du 9 septembre 1939, à trois cents francs d'amende. Le Tribunal a, en outre, ordonné l'insertion par extraits dans « Le Nouvelliste », « La Tribune » et « La Loire », sans que le coût de chaque extrait puisse dépasser la somme de deux cents francs.

Extrait conforme :
Le Greffier : M. ROMAGNY.
Pr le Procureur de la République :
J. HAUW.

RECHERCHES CHIMIQUES SUR LES FRUITS DE L'UVARIA CATOCARPA
PRIX DE THÈSE 1929

Une formule vraiment nouvelle !
La formule du Vin de Frileuse est absolument nouvelle. Car il est *à base de cette plante incomparable* dont le vieux Sergent Marie apprécia les bienfaits dès 1895, et qu'une thèse de Doctorat, soutenue en 1929 devant la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, a révélée au monde médical.
L'Uvaria contient, outre les principes actifs nécessaires à la formation des globules rouges, (fer, cuivre, soufre, phosphore, etc...), une résine amère qui stimule les sécrétions de l'estomac et excite les nerfs du goût pour créer l'appétit.
Quand votre santé est en jeu, ne regardez pas à quelques sous. *La cure de Vin de Frileuse est unique*, et dès que vous suivrez cette cure, vous sentirez la santé revenir vers vous.
vin de Frileuse
Pour préparer votre Vin de Frileuse, il vous suffit de verser le contenu de votre flacon d'Extrait concentré de Frileuse dans un litre de vin ordinaire. Vous obtenez ainsi un fortifiant extraordinaire, excellent au goût, merveilleux à la santé, le seul fortifiant qui contienne la plante qui donne du sang. *Buvez-en un verre midi et soir, avant chaque repas.* Nous insistons sur ce fait que le Vin de Frileuse n'est pas la nouvelle marque d'un vieux produit. C'est une formule unique, et, quand vous achetez chez votre pharmacien un flacon de Frileuse vous êtes sûr d'avoir un fortifiant à base d'Uvaria de Madagascar, *préparé par un pharmacien de première classe, docteur en pharmacie.*
le seul à base d'UVARIA DE MADAGASCAR

Nos Petites Annonces Classées

EMPLOIS OFFERTS

On demande un MECANICIEN ajusteur pour Tuilerie région roannaise. Ecrire avec références 876 Agence Havas, à Roanne.

On demande ouvrier MARECHAL connaissant la machine agricole, bien rétribué, salaire d'usine. Viallard, rue Pénitents, Montbrison.

Famille TISSEUR est demandée pour atelier 8 mét. soierie, logement 4 p., jardin attenant. Ecrire S. N. Agence Fournier n° 602, Lyon

On demande EMPLOYEE de magasin pièces mécaniques, pouvant assurer manutention, chiffrage bons et réception marchandises. Ecrire n° 891 à La Tribune.

On demande INGENIEUR ou GEOMETRE connaissant emploi instruments topographiques pour tracé lignes électriques sur le terrain. Ecrire avec âge, situation militaire et prétentions à Havas, Lyon, n° 4287.

2 BONS EMPLOYES hommes ou femmes sont demandés pour comptabilité industrielle. Société Nouvelle des Usines de la Chaléassière, 4, rue Barrouin. Faire demandes par écrit avec références détaillées.

On demande des MANŒUVRES et des PEINTRES. Se présenter. FAURE, rue Dorian, FIRMINY.

On demande MONTEUR en BLANC, MONTEURS en NOIR. Cycles AQUILA, 34, boulevard Jules-Janin, SAINT-ETIENNE.

Teinturerie, département de la Hte-Loire, demande BON COLORISTE dégagé de toutes obligations militaires. Ecrire avec références 889 à « LA TRIBUNE ».

AU ROUBAISIEN, 13, rue Président-Wilson, demande un bon appiéceur et ouvrières culottières.

CHERCHONS chauffeur-livreur pour St-Etienne et départements limitrophes, dégagé obligations militaires. Ecrire avec références : MARTINI et ROSSI, 40, boulevard Gambetta, NICE.

ON DEMANDE jeune ouvrier coiffeur. SOUBEYRAND, 42, rue de Roanne.

ON demande jeune fille pour emploi de commerce. Ecrire N° 892, à La Tribune, qui transmet.

AUTOMOBILES

A vendre voiture « PEUGEOT » 402 légère, parfait état. S'adresser M. TACHON, CYCLES AUTOMOTO, 61, aven. de Rochetaillée, St-Etien.

MOTOS

350 cmc. MAGNAT-DEBON, mot. neuf, écl. cont., 3950 fr. repr. BENOIT. Télép. 2-34, à GIVORS.

MATÉRIEL D'OCCASION

2 filtres presse BUFFAUD-ROBATEL, 40 plateaux bois de 750x750 arrivée centrale. DESFETES, rue Tissot, LYON.

A vendre belle occasion, MACHINE à tricoter gd modèle et dévidoir. S'adresser 1733 Agence Havas.

LOCATIONS

A louer 4 PIECES, 2 alcôves, confort. pr. Carnot. Repr. facultat. salle bains. S'ad. 1.726 Ag. HAVAS.

DEUX DAMES seules demandent à louer 2 ou 3 pièces dans le centre. bonnes références. Prendre adresse n° 890 à La Tribune.

MAISONS RECOMMANDÉES

CHAPEAUX DAMES, FILLETTES très gd choix depuis 29 fr., rue José-Frappa, 33, St-Et.

Pour réparer vos forces, calmer vos nerfs, dormez dans un bon lit des LITERIES DE FRANCE, 4, r. J.-Dormoy (Marengo) St-Etienne.

CHAISES Achetez vos sièges à la FABRIQUE BUCHON, 33, r. Bourse (Echange).

CANTINES REFECTOIRES, DORTOIRS installation complète : lits, tables, comptoirs. BUCHON, 33, r. Bourse St-Etienne.

De bons tissus : lainages et soieries nouveauté s'achètent dans une bonne maison : Durand-Fraisse, 1, rue de Lyon, Saint-Etienne

TOILES draps, couvertures, tous pour la literie

MEUBLES « l'Atelier » Réclame CHAMBRE à coucher 1750 fr. M. Chalaye, 18, r. Michelet, St-Et.

1990 fr. Chambre à coucher Complète, réclame de CHAVANEL - MOBILIER 10, rue Dormand, 10, St-Etienne « Le bon meuble à bon marché »

REPRÉSENTANTS

Recherchons AGENTS régionaux pour vente huiles et graisses autos et toutes industries, fortes commissions. Ecrire Starding Motor Oil, 256, Bd Chave, Marseille.

T. S. F.

Prix spécial aux soldats : 625 fr. « PYGME », le meilleur poste portatif ts cour. CIRCE-RADIO, 19, rue Wilson.

DIVERS

ACHAT comptant bijoux, colliers, chaines, montres, médailles, débris bijouterie, ROMAND, 4, r. du Gd-Moulin, Saint-Etienne

FABRIQUONS en gde série tous boitiers électriques, piles, réchaud portatif avec carburant solide, boites à savon. Tarif franco. « Générale Approvisionnements », 18, rue Pépinière, Paris.

VILLAS

A vendre place Villebœuf, VILLA 11 pièces, chambre de bonne, chauffage central, salle de bains, garage, jardin, 7 pièces libres. Ecrire première lettre AGENCE HAVAS St-Etienne, n° 1.719.

A vendre à 10 kilomètres de St-Héand, VILLA 10 pièces, eau, électricité, tennis. MAISON DE FERME, en tout 25.000 m2, bois, belle vue. Prix : 130.000 fr. Sté ADDRESS, 6, pl. Hôtel-Ville, St-Etienne n§ 12.161.

PROPRIETES

A vendre à Saint-Galmier, PROPRIETE comprenant grand clos, maison de 6 pièces, garage, lavoir, eau, électricité, libre de suite. Sté ADDRESS, 6, place Hôtel-Ville, St-Etienne, n° 4.379.

A vendre près du Chasseur, PROPRIETE 6.000 m2, MAISON de 5 p., eau, électricité, très nombreux arbres fruitiers, libre. Prix à débat Sté ADDRESS, 6, place Hôtel-Ville, Saint-Etienne, n° 4.203.

LES DERNIÈRES NOUVELLES *4 heures du matin

Communiqué officiel N° 388

DU 15 MARS (soir)

Journée calme dans l'ensemble.

L'Angleterre et l'Italie vont reprendre les pourparlers pour la conclusion d'un traité de commerce

Londres, 15 mars.

Le rédacteur diplomatique du Daily Telegraph *croit savoir que la reprise des pourparlers anglo-italiens pour la conclusion d'un traité de commerce aura lieu bientôt.*

Il déclare que, des deux côtés, on décèle un désir d'examiner les possibilités d'un accord qui rétablirait la situation de 1928 où le volume du commerce anglo-italien avait une valeur approximative de 38 millions de livres par an.

On s'attend aussi que l'Italie demande, en échange de fournitures de son industrie lourde, un certain nombre de matières premières contrôlées dans une large mesure par les Alliés.

— La Grande-Bretagne, ajoute le rédacteur, reconnait que l'Italie ne peut importer d'Allemagne, par voie ferrée, tout le charbon dont elle a besoin actuellement. Elle en a demandé, en Angleterre, environ 5.500.000 tonnes; si son industrie n'est pas réduite ultérieurement à la moitié de sa capacité normale, on estime que l'Italie demandera à l'Angleterre de lui livrer plus du double de cette commande.

LE BUDGET DE L'INTENDANCE MILITAIRE

Paris, 15 mars.

Dans le rapport général sur les crédits militaires, figure une étude de M. Bardoul, rapporteur des crédits militaires demandés pour le service de l'intendance.

Après avoir précisé l'importance des réquisitions réalisées depuis août 1939, et indiqué quelle est la situation actuelle des paiements, le rapporteur demande au gouvernement d'examiner si le délai de réclamation aux fins de conciliations amiables ne pourrait pas être à nouveau prorogé.

Les améliorations réalisées dans l'alimentation de la troupe sont ensuite analysées, ainsi que les mesures prises par l'intendance militaire pour la distribution de certaines denrées qui avait fait l'objet de quelques critiques.

M. Bardoul consacre un développement spécial aux difficultés rencontrées dans la confection de certains effets et signale que la fabrication de la vareuse du soldat, qui avait été remplacée par le jersey de laine, est poussée au maximum.

Il rappelle les déclarations de M. Ducos, aux termes desquelles les besoins des armées en chaussures et en couvertures sont, actuellement, entièrement assurés.

Le rapporteur a étudié le problème de la solde mensuelle des sous-officiers de réserve. Il exprime le désir d'en voir bénéficier tous les sous-officiers de réserve, compte tenu de leur ancienneté et de leur grade, ainsi que des stages de perfectionnement qu'ils ont pu accomplir.

Il souligne les mesures prises pour apporter plus de bien-être aux troupes : Développement des coopératives, distribution de casse-croûtes dans les gares de permissionnaires, organisation des sports, envois gratuits de paquets.

Dans sa conclusion, il marque les efforts accomplis au cours de ces derniers mois par le service de l'intendance, en vue de satisfaire les besoins des armées, particulièrement en matière d'habillement.

Il exprime, enfin, le désir de voir poursuivre, dans tous les domaines, cette tâche, avec le souci d'assurer à nos troupes un maximum de bien-être.

Aussi, réclame-t-il une collaboration de plus en plus étroite entre le service du ravitaillement général et celui de l'intendance qui, tous deux, doivent fonctionner dans un même et unique but : assurer, dans les meilleures conditions, l'approvisionnement des armées en campagne.

La terreur en Bohême et en Moravie

Paris, 15 mars.

L'Agence de Presse tchécoslovaque communique :

Une nouvelle vague d'arrestations s'est abattue sur la Bohême et la Moravie. De jeunes patriotes tentent encore de fuir le protectorat pour rejoindre l'armée tchécoslovaque reconstituée en France.

Le 1er février, une vive fusillade a été échangée à la frontière allemande. Un Allemand a été tué, ainsi qu'un étudiant.

Des conjurés de la secte des « Bonnets noirs » sont arrêtés à Antioche

Stamboul, 15 mars.

Le *Yenisabah* apprend d'Antioche l'arrestation de dix-neuf conjurés appartenant à la secte des « Bonnets noirs » qui a reconstitué une secte secrète, célébrant avec incantations et pratiques magiques des cérémonies tendant à détourner la population de ses devoirs nationaux.

M. Osusky reçoit le groupe parlementaire tchécoslovaque présenté par M. Pétrus Faure

Paris, 15 mars.

L'Agence Tchécoslovaque de presse communique :

A l'occasion de l'anniversaire du 15 mars, M. Stephen Osusky, ministre de Tchécoslovaquie, à Paris, entouré des membres du Conseil national tchécoslovaque et de la colonie tchécoslovaque, à Paris, a reçu, à la légation, les membres du groupe parlementaire franco-tchécoslovaque, dont le président, M Pétrus Faure, député de la Loire, après avoir rappelé que le groupe comptait plus de 200 députés et sénateurs, recrutés dans tous les partis politiques, a assuré M. Osusky de l'amitié fidèle du Parlement et du peuple français pour les Tchécoslovaques et a exprimé la conviction que la Tchécoslovaquie reviendra de nouveau libre.

M. Edouard Herriot, président de la Chambre des députés, a prononcé, en qualité de président des amis de la Tchécoslovaquie, une allocution émouvante, rappelant qu'il a déjà vécu avec les Tchécoslovaques pendant la dernière guerre, leurs angoisses et leurs espérances et qu'il est de nouveau de tout cœur avec eux dans leur infortune actuelle.

M. Herriot a condamné l'acte barbare du 15 mars 1939 et souligne que les alliés lutteront pour la civilisation jusqu'au jour où la liberté, la vertu et l'honneur auront triomphé de l'injustice et de la barbarie.

M. Osusky a remercié les membres du groupe parlementaire franco-tchécoslovaque d'avoir voulu, en ce jour de souvenir tragique pour les Tchécoslovaques, accomplir une démarche aussi émouvante

Il a affirmé que les Tchécoslovaques gardent toujours le fier espoir de revoir leur patrie restaurée dans son indépendance.

EN PLEIN VOL UN PILOTE EST ATTAQUÉ PAR SON PASSAGER

New-York, 15 mars.

Un combat entre le pilote d'un petit avion de tourisme et son passager s'est déroulé au-dessus de la baie de New-York, et s'est terminé par la chute de l'appareil. Le pilote Joseph Rosemarin, qui a été sauvé par un remorqueur, a expliqué à la police qu'il avait fait la connaissance à l'aérodrome de Floyd Bennett de son passager qui lui avait demandé des leçons de pilotage. Le marché fut conclu et tous deux prirent place dans le petit appareil.

Comme ils survolaient la baie de New-York, à environ 800 mètres d'altitude, le passager, dont on ignore l'identité prit peur et se mit à tirer sur les instruments de manœuvre du bord : l'avion piqua du nez cependant que l'inconnu frappait Rosemarin avec une paire de pinces, celui-ci riposta mais au cours de cette bataille il perdit connaissance.

Sans contrôle, l'avion s'abima dans les flots.

Rosemarin qui porte de nombreuses blessures, a été transporté à l'hôpital ; le cadavre de son passager n'a pas été retrouvé.

UN ESPION ALLEMAND EST CONDAMNÉ A MORT PAR LE TRIBUNAL MILITAIRE DE PARIS

Paris, 15 mars.

Le deuxième tribunal militaire de Paris s'est réuni, ce matin, à huis-clos, pour juger un espion allemand Schmerer Steinberg, originaire de Vienne.

Steinberg, qui était sous-lieutenant dans l'armée allemande, fut arrêté à Paris dans le courant de juillet 1939 pour espionnage.

Après réquisitoire du colonel Penancier et plaidoirie de Me Cristini, l'espion a été condamné à la peine de mort.

INTERCEPTÉ, UN NAVIRE ALLEMAND SE SABORDE

Londres, 15 mars.

On annonce officiellement que le navire allemand « Coruna » a été intercepté par un navire de guerre britannique, mercredi dernier il s'est sabordé et les membres de l'équipage ont été recueillis.

Il n'y a aucune tension entre le Japon et l'U.R.S.S.

Tokio, 15 mars.

De l' (Agence Domei) :

Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères a déclaré au sujet des relations entre le Japon et l'U. R. S. S. qu'elles n'étaient en rien modifiées bien que les négociations sur les problèmes commerciaux progressent.

C'est en riant qu'il a démenti que de nouveaux combats se soient déroulés entre les troupes soviétiques et japonaises près de Nomonhan, à la suite de la paix conclue entre la Finlande et l'U. R. S. S.

Il a ajouté qu'il s'agissait là d'une invention pure et simple et qu'il n'y avait aucune tension entre les deux nations.

PETITES NOUVELLES

CITE DU VATICAN. — Le Pape a reçu M. Charles Roux ambassadeur de France.

Le groupe socialiste a reçu une délégation du Syndicat national des instituteurs

Paris, 15 mars.

Le groupe socialiste a publié le communiqué ci-dessous :

Le groupe réuni sous la présidence de M. Charles Lussy, a consacré sa séance à l'audition d'une délégation du syndicat national des instituteurs composée de MM. Lapierre, Boulanger et Auriaux.

M. Lapierre après avoir remercié le groupe socialiste de son action vigilante et efficace en ce qui concerne les problèmes de l'enseignement, a appelé son attention sur le développement de la campagne menée non seulement contre l'école laïque, mais même contre le statut laïque de l'Etat (on a été jusqu'à prétendre comparer et mettre sur le même plan pour les condamner ensemble le racisme et le laïcisme).

La trêve des partis doit être respectée a déclaré M. Lapierre, mais respectée par tous. L'Union nationale ne peut pas être à sens unique. Or, injurier l'école laïque, c'est du même coup, injurier les centaines de milliers de combattants formés sur ses bancs. Et cependant jusqu'à ces temps derniers la censure permettait les attaques, mais interdisait les ripostes nécessaires.

M. Boulanger a insisté plus particulièrement sur divers aspects de la situation matérielle du corps enseignant, notamment en ce qui concerne les instituteurs mobilisés ou qui vont l'être.

Il a demandé que d'une manière générale fussent appliquées les règles qui ont été déjà, en vigueur au cours de la dernière guerre et aussi que le personnel resté à son poste fut renforcé par une plus large attribution d'affectations spéciales aux ayants-droits dont la présence aux armées n'est pas indispensable.

M. Boulanger a dénoncé, par ailleurs, les poursuites arbitraires appuyées sur des accusations fausses et dont ont pâti trop souvent des instituteurs victimes de rancunes locales et politiques.

Un échange de vues a eu lieu ensuite auquel ont pris par MM. Vaillandet, Ravanat, Bachelet, Guerret, Vincent Auriol, le groupe unanime a assuré la délégation de son parfait accord et de sa volonté de poursuivre son action conforme aux vœux du syndicat des instituteurs, sur le plan moral comme sur le plan matériel.

Il a immédiatement, sur la proposition de M. Guérret, désigné une délégation composée de MM. Guérret, Camel, Vaillandet, Bugaim, Malroux et Bachelet, qui entrera en rapport avec tous les partis et organisations laïques.

Une vaste opération policière dans la région de Montbéliard

Une dizaine de communistes sont arrêtés

Montbéliard, 14 mars.

Une vaste opération policière s'est déroulée à Montbéliard, dans la nuit du 12 au 13 mars.

Depuis plusieurs semaines, une propagande communiste sévissait dans la région, et principalement dans les usines, sous la principale impulsion d'un instituteur de Montbéliard, dénommé Marius Jacquemard.

Dans la soirée du 12, une habile souricière fut tendue par le commissaire de police mobile Vuillaume, ce qui permettait l'arrestation en flagrant délit d'un autre communiste qui sortait du domicile de l'instituteur, ayant sous le bras un volumineux dossier, renfermant des bannières, insignes et placards moscoutaires.

Ce dernier arrêté sur-le-champ, le commissaire Vuillaume décidait sans perdre un instant de perquisitionner chez Jacquemard.

Au cours de cette perquisition, des papiers très importants furent saisis. Le chef communiste qui était également chef des cellules de Montbéliard et de l'arrondissement, fut arrêté, ainsi que sa femme, Cecile Jacquemard, institutrice.

Dans les heures qui suivirent, dix perquisitions furent opérées, à Sochaux, Audincourt et Valentigney, à la suite desquelles une dizaine de moscoutaires furent arrêtés.

Equipes et permissions agricoles

Paris, 14 mars.

Des instructions récentes ont fixé les règles applicables au détachement temporaire aux travaux agricoles et aux équipes agricoles, ainsi qu'aux permissions agricoles. Les précisions ci-après sont données en vue d'éviter les erreurs d'interprétaiton :

a) Ces instructions s'appliquent uniquement à toutes les formations du territoire, qu'elles soient stationnées dans la zone des armées ou de l'intérieur; les formations de gendarmerie aux armées et les centres d'organisation à l'intérieur sont exceptés.

b) Le régime du détachement temporaire et des équipages agricoles est applicable aux militaires de la deuxième réserve, celui des permissions agricoles de quatorze jours par an, aux militaires de l'active, de la disponibilité et de la première réserve.

c) Pour bénéficier de ce régime, il suffit aux agriculteurs d'en faire la demande à leurs commandants d'unités.

d) Du 25 février au 30 avril un régime spécial est en vigueur, en vue d'apporter à l'agriculture une aide très importante.

Un violent orage sur Nancy

Nancy, 15 mars.

Hier, vers 14 heures 30, un violent orage s'est abattu sur la région. Les communications et les trains ont subi des retards importants.

Les pourparlers en vue de la conclusion d'un traité d'assistance entre les pays scandinaves

Helsinki, 15 mars.

La Suède et la Norvège ayant exprimé, officiellement, leur décision d'aboutir à cet accord et Moscou ayant laissé entendre qu'il ne le considérait pas comme contraire à la clause de non-agression contenue dans le traité de paix qu'il a signé avec la Finlande. On pense, ici, qu'aucun obstacle majeur n'empêchera la conclusion rapide de ces négociations, le jour où l'opinion finlandaise, non encore préparée à ce pacte, aura donné son assentiment tacite.

Il convient de rappeler que le 12 décembre 1935, la Finlande décida de se joindre aux gouvernements des trois autres pays nordiques pour suivre, avec eux, une politique commune. Depuis ce moment, la Finlande n'a jamais cessé de souligner la nécessité de compléter cette convention par un accord militaire, mais ses appels sont restés vains. Le seul pas qui ait été fait, dans ce sens, par le gouvernement suédois a été l'intention exprimée en septembre 1938, au moment de l'affaire tchécoslovaque par le ministre des Affaires étrangères suédois, M. Sandler, d'envoyer des troupes suédoises sur les îles d'Aaland en cas de conflit entre l'Allemagne et la Russie. Ce fut là, suppose-t-on, une des raisons pour lesquelles M. Sandler dut quitter son poste au moment de l'ouverture des hostilités finno-russes.

Son départ, en effet, libéra la Suède de cette promesse. Au cours de la guerre, la Finlande revint plusieurs fois à la charge, mais la Norvège et la Suède déclarèrent qu'aussi longtemps que dureraient les hostilités, il ne pouvait être question de conclure un accord militaire avec la Finlande belligérante.

Sur une demande renouvelée de la Finlande au moment des négociations de paix ces deux gouvernements donnèrent, officiellement, leur accord de principe. Pour l'opinion finlandaise il semble évident que la Suède et la Norvège se sont vues obligées de faire ce geste à l'égard de la Finlande lorsque les déclarations de M. Daladier, comme aussi celles des dirigeants finlandais révélèrent à l'opinion suédoise e tnorvégienne que, seule l'attitude de leurs gouvernemnts, avait empêché les Alliés de venir, efficacement, au secours de la Finlande.

Aussi se demande-t-on à Helsinki si, en donnant, aujourd'hui, leur consentement à un accord militaire avec la Finlande, la Suède et la Norvège n'ont pas pour but de restreindre la liberté d'action de la Finlande au cas où de nouvelles complications viendraient à surgir dans le nord européen comme conséquences de la nouvelle situation créée par la signature de la paix entre l'U.R.S.S. et la Finlande.

L'on se rend compte, en effet, que la Suède et la Norvège tiennent, avant tout, à maintenir leur stricte neutralité et à éviter, à tout prix, d'être entraînées dans un conflit.

LA CHAMBRE FAIT JUSTICE DES ACCUSATIONS de M. de Kerillis

(Suite de la première page)

M. Tranchant s'indigne que M. de Kérillis se soit ainsi aujourd'hui dérobé, alors qu'il a insinué qu'il était en rapport avec le traître Ferdonnet.

En réalité, le père de M. Tranchant fut l'ami des parents de Ferdonnet, ce qui amena naturellement le député de la Vienne à faire bon accueil à Paul Ferdonnet qui, en 1933, lui demanda une démarche en sa faveur.

M. Tranchant. — Aux calomnies de M. de Kérillis je réponds par mon passé de combattant. (Appl. sur tous les bancs.)

M. Guernier. — Permettez à un de vos plus anciens collègues de vous rendre ce témoignage. Tous nous avons pour vous la plus grande estime. Cet incident vous dépasse. Le gouvernement doit interdire cette campagne de dénigrement du Parlement français. (Vifs appl.) Enfin, nous pensons tous que quand on veut se faire justicier on doit avoir le courage de ne pas se dérober. (Vifs appl.)

M. Camille Chautemps. — Il m'est agréable de m'associer à l'hommage que la Chambre vient de rendre à M. Tranchant. (Vifs appl.) Je traduis certainement la pensée du président du Conseil en disant que certaines attaques sont d'autant plus déconcertantes que l'on rend hommage ensuite aux victimes des plus odieuses insinautions. (Vifs applaudissements.) Le gouvernement a déjà fait son devoir en censurant de tels articles. Il étudiera la possibilité d'empêcher la publicité des articles censurés. Le gouvernement doit empêcher tout ce qui compromet odieusement des Français.

Lors d'un incident analogue, j'ai déclaré que c'était devant le juge responsable que le témoin devait justifier ses attaques. Nous sommes tous d'accord pour condamner la trahison, de quelque côté qu'elle se produise, mais notre devoir est de mettre un terme à des attaques injustes qui nuisent au pays lui-même. (Appl. sur tous les bancs.)

M. Tranchant remercie la Chambre et le gouvernement d'avoir fait justice d'attaques dirigées contre son honneur et celui de ses trois fils combattants. (Vifs appl. sur tous les bancs.)

M. Lamoureux, qui préside la séance, donne acte à M. Tranchant du débat si réconfortant pour lui, qui vient de se dérouler. Les applaudissements unanimes qui ont accueilli l'hommage rendu par MM. Guernier et Chautemps à M. Tranchant, permettent à celui-ci de rentrer chez lui la tête haute. Vifs appl. unanimes.)

Les poursuites contre M. de Kérillis

La composition de la commission

Paris, 15 mars.

Voici la composition de la commission chargée d'examiner quatre demandes en autorisation de poursuites contre M. de Kerillis : MM. Ramadier (U. S. R.), Arbeltier (socialiste) ; Burtin (socialiste), Malon (alliance), Pétrus Faure (socialiste), Toussaint Franchibk (socialiste), Léon Vaur (Fédération populaire), Du Luart (Fédération républicaine), Gellie (Alliance), Courson (radical-socialiste), Bataille (gauche démocratique.)

Un Hongrois, dix fois bigame, est arrêté

Budapest, 14 mars.

Le nommé Alexandre Hegedul, âgé de 47 ans, a été appréhendé par la police et écroué. Il est dix fois bigame.

Hegedul fut condamné, déjà, à la suite de son septième mariage, à trois années de prison. La première chose qu'il fit, à sa sortie de prison, fut de contracter un nouveau mariage. Trop connu dans les mairies de Budapest, l'inculpé avait contracté son dernier mariage en province, dans la ville de Szeged.

La réunion du Sénat en Comité secret

Paris, 15 mars.

La séance en comité secret s'est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Jules Jeanneney, pour la suite des interpellations sur les événements de Finlande, la conduite de la guerre et la politique générale du gouvernement.

Le Sénat a entendu M. Paul Boncour, ancien ministre des Afaifres étrangères ; M. Lemery, sénateur de la Martinique ; M. Marx Dormoy ; le comte de Blois.

M. Pierre Laval a répondu au président du Conseil et, à la demande de M. Bienvenu-Martin, président du groupe de la Gauche démocratique, le Sénat suspendit la séance à 19 h. 40, afin que les groupes puissent se mettre d'accord sur un ordre du jour de confiance au gouvernement.

Un traité d'amitié entre le Japon et l'Egypte est en voie de conclusion

Le Caire, 15 mars.

Un traité d'amitié entre le Japon et l'Egypte présenté récemment par Tokio, a été soumis à l'approbation du contentieux de l'Etat.

Ce dernier ayant donné un avis favorable, le projet sera présenté incessamment au Conseil des ministres.

Une mission japonaise va se rendre en Italie

Rome, 15 mars.

L'ambassadeur du Japon, M. Amau, a annoncé au comte Ciano, que le gouvernement nippon enverra en Italie, une mission conduite par M. Naotake Sato, ancien ministre des Affaires étrangères.

Le comte Ciano a pris acte avec satisfaction de l'initiative nippone.

LE REMBOURSEMENT DES PERMIS DE CHASSE DE LA SAISON 1939-40

Paris, 15 mars.

A une question écrite posée par M. Fié, député de la Nièvre, le ministre des Finances a fait la réponse suivante :

« Les droits afférents à des permis délivrés pour la saison de chasse 1939-1940 ne sont pas restituables. Toutefois les personnes qui, ayant versé les droits n'ont pu par suite des hostilités, obtenir la délivrance de permis pourront en jusifiant de leur acquit, obtenir le remboursement de ces droits par l'intermédiaire des trésoriers-payeurs généraux au vu d'arrêtés préfectoraux ».

LES COURSES

A VINCENNES

PREMIERE COURSE. — 1. Prima Donna (R. Expert) ; 2. Puck M (H. Masson) ; 3. Palavas (R.-C. Simonard).

Mutuel : gagnant, 23 ; placés, 6, 6,50, 5,50.

DEUXIEME COURSE. — 1. Ouest Etat (R.C. Simonard) ; 2. Opéra Bouffe (E. Neveux) ; 3. Ouvrières de Vincennes (F. Reaud).

Mutuel : gagnant, 17,50 ; placés, 8, 12,50, 8.

TROISIEME COURSE. — 1. Œil de France R (M. Vercruysse) ; 2. Orthez (R.-C. Simonard) ; 2. Ormuzd (A. Sourroubille).

Mutuel : gagnant, 144 ; placés, 17,50, 12,50, 8.

QUATRIEME COURSE. — 1. Neptune (R.-C. Simonard) ; 2. Merope (R. Hazet) ; 3. Karnac (E. Neveux).

Mutuel : gagnant, 23,50 ; placés, 6, 6, 6,50.

CINQUIEME COURSE. — 1. Ne Orange A (R. Guignot) ; 2. Nac Namara (Chyriacos) ; 3. Nordlingen (G. Rousselot).

Mutuel : gagnant, 18 ; placés, 6, 7, 6,50.

SIXIEME COURSE. — 1. Négus III (A. Forcipal) ; 2. Noceur III (Reine) ; 3. Narquois (R. Carpentier).

Mutuel : gagnant, 13 ; placés, 9, 18, 11,50.

SEPTIEME COURSE. — 1. Neosho (R.-C. Simonard) ; 2. Notre Williams (M. Vercruysse) ; 3. Narcisse (C. Vcansi).

Mutuel : gagnant, 103,50 ; placés, 24, 16, 19,50.

LE RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE sera-t-il modifié ?

Une proposition de M. Lambin

Paris, 15 mars.

La délégation des présidents de groupes s'est réunie sous la présidence de M. Léon Baréty, à la demande du groupe socialiste, elle a entendu MM. Vincent-Auriol et Lambin sur la proposition de résolution de ce dernier tendant à modifier le règlement de la Chambre et ses méthodes de travail.

La délégation a décidé de demander à la Commission du règlement de désigner un rapporteur qui étudierait en liaison avec la délégation les dispositions de cette proposition avant son examen en commission. Elle se réunira à cet effet le 3 avril.

La délégation a exprimé le vœu qu'il y soit mis fin aux excès de la paperasserie administrative qui sévit partout et qui gêne notamment les exportations en même temps qu'elle décline les responsabilités.

La délégation en étudiant le problème des restrictions a demandé que des mesures d'accomodement fussent prises jusqu'après les fêtes de Pâques.

Enfin, elle a insisté à nouveau pour que les postes provinciaux de radiodiffusion fussent remis en fonctionnement.

La Ligue des Patriotes

La véritable Ligue des Patriotes est formée de tous les vrais Français qui aident nos soldats en souscrivant aux Bons d'Armement.

Un riche filon de minerai de fer est découvert en Haute-Egypte

Le Caire, 15 mars.

Des recherches géologiques ont établi la présence de minerai de fer dans la région d'Assouan, en Haute-Egypte.

Il s'agirait d'un filon contenant plus de cinq-cent millions de tonnes. L'électrification qui est projetée grâce aux eaux du réservoir d'Assouan permettrait à l'Egypte, l'extraction annuelle de trente mille tonnes de ce minerai.

LA RÉQUISITION DANS LES ÉTABLISSEMENTS AMENÉS A SE REPLIER

Paris, 15 mars.

Le ministère du Travail communique :

Le ministre du Travail fait connaitre que, dans le cas où les établissements aynt fait l'objet d'une réquisition collective sont repliés, les chefs de ces établissements devront, pour chacun de leurs employés ou ouvriers âgés de moins de dix-huit ans demander à ceux-ci de produire une déclaration écrite des parents, attestant qu'ils acceptent, ou, au contraire, qu'ils n'acceptent pas, que leur enfant transporte sa résidence au lieu de repliement de l'établissement.

Ce n'est, par suite, que si les parents donnent leur autorisation que le mineur de 18 ans continuera à être lié par la réquisition collective et tenu de suivre l'établissement dans sa nouvelle résidence.

FOIRES ET MARCHÉS

MARCHE AUX BESTIAUX DE LYON

Bœufs. — Amenés, 62 ; renvoi, 0 ; abattoirs, 406 : génisses et châtrons bourbonnais (écurie), 1re qualité 930 à 990, 2e qualité 840 à 900 ; Charollais, 1re qualité 920 à 960, 2e qualité 820 à 880 ; Choletais, Bretons, Normands, 750 à 900 ; génisses et châtrons limousins, 950 à 1.030 ; taureaux bourbonnais (écurie), 800 à 870 ; salers, 760 à 870 ; gros bons bœufs blancs, 860 à 940 ; bœufs de pays, 580 à 720. Au poids mort : bonnes vaches grasses, 1.380 à 1.480 ; vaches fournitures, 1.200 à 1.300 ; bêtes maigres, 850 à 1.050.

Prix extrêmes (vifs) : 470 à 1.040. Vente calme.

Veaux. — Amenés, 179 ; renvoi, 0 ; abattoirs, 393 : Nivernais, Charollais, 950 à 1.080 ; Limousins, Auvergnats, 870 à 930 ; Savoyards, 870 à 930 ; Dauphinois, 870 à 950 ; Rhône, Loire, 940 à 1.020 ; hors choix, non coté.

Prix extrêmes : 870 à 1.080. Vente active.

Moutons. — Amenés, 28 ; renvoi, 0 ; abattoirs, 1.018 ; agneaux, 1.400 à 1.800 ; pays, 1.256 à 1.450 ; brebis, 650 à 800.

Prix extrêmes : 650 à 1.800. Vente moyenne.

MARCHE AUX BESTIAUX DE SAINT-ETIENNE

Bœufs, vaches et taureaux. — Amenés, 66 ; vendus, 40 ; invendus, 26. Prix du kilo (au poids mort en cheville) : première qualité, 17 fr. ; deuxième qualité, 15,50 ; troisième qualité, 13,50. Prix extrêmes : 11 à 17 fr.

Bœufs limousins. — Prix extrêmes : 16,50 à 17,50.

Moutons et agneaux. — Amenés, 992 ; vendus, 912 ; invendus, 80. prix du kilo (au poids mort en cheville) : première qualité, 18,50 ; deuxième qualité, 17,50 ; troisième qualité, 16,50. Prix extrêmes : moutons, 16 à 19 fr. ; agneaux, 18 à 19,50.

Chèvres. — Amenées, 13 ; vendues, 13.

Veaux. — Amenés, 224 ; vendus, 218 ; invendus, 6. Prix du kilo (au poids vif sur pied) : première qualité, 10,75 ; deuxième qualité, 10 fr. ; troisième qualité, 9,25. Prix extrêmes : 8,75 à 11,25.

Cours des Halles de Paris

Beurres. — Arrivages : 18.000 kg. des Laiteries Coopératives Industrielles. Normandie, 16 à 31 le kg. ; Charente, Poitou, Touraine, 20 à 31,50 ; malaxés Normandie, 14 à 24,50 ; malaxés Bretagne, 12,80 à 23.

Œufs. — Arrivages : 56.000 kg. Picardie et Normandie, 560 à 750 le mille ; Bretagne, 500 à 620 ; Poitou, Touraine, Centre, 520 à 750 ; Auvergne, Midi, 580 à 630 ; Outre-mer, Maroc, 450 à 600.

La triste conclusion DE LA GUERRE DE FINLANDE comporte pour nous une sérieuse leçon

LE DÉBAT EN COURS AU PARLEMENT est appelé à comporter d'importantes RÉPERCUSSIONS POLITIQUES

Dès lors, va-t-on à un remaniement au sein DU CABINET DALADIER ?

On incline dans les couloirs vers cette hypothèse

Paris, 15 mars.

A l'heure où nous commençons de rédiger cet article — heure à nous imposée, on le sait, par les difficultés de la transmission — le Sénat reprend ses délibérations en comité secret.

Est-il besoin de dire que la Haute-Assemblée apporte à l'examen d'une des conjonctures les plus douloureuses qu'il nous ait été donné de vivre depuis la guerre — la capitulation d'un peuple fièrement épris de son indépendance et qui l'a défendue dans une lutte héroïque que l'Histoire retiendra .. toute l'attention, tout le sérieux concentré, tout le patriotisme ardent dont elle a donné tant de preuves jusqu'ici ?

Au demeurant, si l'on s'en rapporte à la séance publique d'hier après-midi, au cours de laquelle la réunion en comité secret fut décidée, si l'on considère le bref, mais vif débat qui s'y déroula, on constate chez tous, interpellateurs, président du Conseil et sénateurs, la même volonté d'envisager le problème de la guerre dans son ensemble et non plus dans un seul de ses aspects — l'affaire finlandaise — de ne rien laisser dans l'ombre, de tout voir, de tout éclaircir.

« Il est de l'intérêt du pays de ne pas laisser traîner les choses, a déclaré en substance le président du Conseil, de les aborder en face, immédiatement, et de fixer les responsabilités ».

C'est pourquoi le Sénat ne se limite pas au champ imparti par les interpellations relatives à la Finlande. Il discute encore les interpellations qui visent la conduite de la guerre et la politique générale du gouvernement.

C'est la sagesse même...

Voir en face

En fait, le Sénat ne pouvait pas prendre les choses autrement qu'il l'a fait... Même s'il eût arrêté de se borner à étudier, comme nous le disions hier, les conditions dans lesquelles le conflit s'est engagé entre la Finlande et les Soviets, à rechercher le détail des conversations qui eurent lieu à ce moment, les conditions dans lesquelles les promesses faites aux Finnois — s'il y en a eu — ont été ou non exécutées, les conditions, enfin, dans lesquelles le gouvernement d'Helsinki a été amené à envoyer ses délégués à Moscou et à traiter, il aurait été infailliblement conduit à déborder le sujet, comme on dit.

On a assez répété, sans qu'il soit, aujourd'hui, besoin d'y revenir amplement, que la Finlande représentait, aux confins de l'Europe septentrionale, l'avant-garde des démocraties, que la guerre qu'elle soutenait à un contre vingt, à un contre cinquante, à un contre cent, était notre guerre, la guerre de la civilisation, que ses victoires étaient les nôtres et, qu'en cas d'échec, elle ne serait pas seule à en supporter les conséquences...

Cela, qui était vrai hier, l'est encore aujourd'hui...

Il faut donc voir les choses en face, n'hésiter devant rien, devant aucune considération, devant aucun obstacle et faire en sorte que la malheureuse affaire de Finlande ne devienne pas, pour nous, une leçon morte, qu'elle nous incite, au contraire, la démonstration étant faite de nos erreurs, de nos fautes, à changer nos méthodes...

Ce sentiment est celui du Parlement tout entier et, sans aucun doute, du pays.

Propagande

Albert Bayet pose, ce matin, dans l'Œuvre, la question de savoir comment la Suède qui, au début de la guerre, n'avait que sympathie pour la cause des Alliés, a pu, en quelques mois, comme disent les bonnes gens, « tourner sa veste ».

Ce revirement, c'est la propagande allemande qui l'a obtenu.

« La Suède, écrit Albert Bayet, depuis plus de deux mois est littéralement envahie par les agents de M. Goebbels. L'un est venu sous couleur de littérature, l'autre sous couleur de sport ; l'un parlait peinture, l'autre parlait affaires, mais tous d'abord parlaient « allemand ». Tous faisaient le même travail auquel s'est livré chez nous M. von Abets. Ils payaient des complices et ils faisaient des dupes ; quelques-uns, je l'ai su par un témoignage direct, ont réussi à provoquer un retournement dans les milieux suédois jusque là francophiles, en se posant en amis de la Finlande et en champions de la paix. »

Pour combattre cette action pernicieuse, qu'avons - nous fait ? Hélas ! Des rapports excellents, puis une propagande qui, à force d'être correcte, était timide, partant inefficace.

Suites politiques

Il va sans dire que le débat actuellement en cours au Parlement — et point uniquement au Sénat — non seulement sur l'affaire finlandaise mais encore, comme nous l'indiquons plus haut, sur la conduite de la guerre et la politique générale du gouvernement, est appelé à comporter des suites politiques importantes.

Le malaise qui se constate dans le pays et qui s'applique à tout, qu'il s'agisse des grandes choses, telle l'action diplomatique, ou des choses plus petites, telles la réquisition ou les allocations — il en a été encore question ce matin à la Chambre — ne peut plus durer. Il n'est qu'un cri dans tous les milieux, dans tous les groupes Nous entendons bien que certains, parlant de la sorte, pensent plus à l'occasion offerte de satisfaire leurs ambitions qu'à l'objet même de la discussion que l'intérêt véritable du pays. Mais — hâtons-nous de le dire — c'est l'exception. Au reste, les manœuvres n'ont en ce moment aucune chance de succès, ceux qui les mènent, qui y entraînent leurs amis, en sont et en seront pour leurs frais, pour leurs peines.

Manipulations ministérielles

Un changement de méthodes, un changement radical, cela, dira-t-on, n'implique-t-il pas en premier lieu un changement de gouvernement ? Il se peut. Notons cependant, pour être entièrement impartial, que dans les couloirs parlementaires on envisage l'événement plus sous la forme d'un remaniement que sous la forme d'un remplacement total des hommes actuellement au pouvoir. Observons qu'il ne saurait s'agir cette fois de la nomination d'un sous-secrétaire d'Etat ou deux, de l'adjonction d'un nouveau ministre au cabinet existant, mais d'une refonte importante. Ne répète-t-on pas depuis longtemps qu'un homme, ne peut être à la fois, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères et ministre de la Guerre.

M. de Kérillis « knock-outé »

Le débat de ce matin à la Chambre, à l'issue duquel on a voté cinquante-cinq milliards de crédits pour les dépenses de la Défense nationale pendant le second semestre de 1940, a vu M. de Kérillis durement « knock-outé » et par contumace si l'on peut dire, puisque ayant déposé dans la boîte aux lettres une petite perfidie à l'adresse de M. Tranchand, ancien questeur de la Chambre, il s'est empressé de ne pas assister à la séance.

De quoi M. de Kérillis accusait-il M. Tranchand ? D'avoir « piloté » Ferdonnet en 1930... Vraiment M. de Kérillis exagère... C'est ce que plusieurs lui firent savoir ce matin.

Et pourquoi s'en était-il pris plus particulièrement à M. Tranchand ? Tout simplement parce que M. Tranchand avait présidé la commission chargée d'examiner les dossiers des députés communistes en instance de déchéance... Tout le monde a compris...

Francisque LAURENT.

La vente du chocolat pendant la Semaine Sainte

Paris, 15 mars.

Par arrêté, sur la proposition du secrétaire général du Ravitaillement général, les dispositions de l'arrêté du 2 mars 1940, fixant la date et les conditions d'application du décret du 28 février 1940 relatif à la réglementation des pâtisseries, sont suspendues pendant la semaine du 18 au 24 mars inclus en ce qui concerne la vente du chocolat.

Le Gérant : A. CARROT.